

2010-2011

Offre du Service National de la Jeunesse pour le secteur jeunesse



Service National
de la Jeunesse



*** IMPRESSUM**

Editeur
SNJ

Mise en page
www.accentaigu.lu








































































































































Photos
SNJ, Maison des Jeunes Hesperange

Impression
Imprimerie Faber

Tirage
1000 exemplaires

Parution
Octobre 2010

INDEX

Introduction - - - - -	4	Information - - - - -	31
Appels à projets - - - - -	5	  	Soutien financier - - - - - 32
  	Promotion de la créativité - - - - - 6	  	snj.lu - le fil direct aux nouvelles du SNJ - - - - - 32
  	Nuit du sport 2011 - - - - - 8	  	www.youth.lu - les pages jeunes du Luxembourg 33
  	Service volontaire - - - - - 9	  	Services offerts - - - - - 36
  	«Kachconcours» - - - - - 12	  	Bee-secure - - - - - 37
  	Ateliers créatifs - dépôt de Walferdange - - - - - 12	  	Projet PIJ - - - - - 38
Soutien financier - - - - -	13	Centres pour jeunes - - - - -	39
  	Soutien aux projets éducatifs - - - - - 14	  	Centre Eisenborn - - - - - 40
  	Soutien financier par le ministère de la famille et de l'intégration - - - - - 16	  	Centre Marienthal - - - - - 41
  	Programmes de soutien financier internationaux - 16	  	Centres résidentiels - - - - - 42
Soutien « en nature » - - - - -	17	  	Chalets et terrains de camp - - - - - 42
  	Soutien aux projets éducatifs - - - - - 18	Programme «Jeunesse en action» - - - - -	43
  	Antennes régionales - - - - - 19	  	Echanges de jeunes (Action 1.1 et Action 3.1) - - 44
  	Attestation de l'engagement - - - - - 20	  	Initiatives de Jeunes (Action 1.2) - - - - - 44
  	Portfolio fir Jonker - - - - - 20	  	Service Volontaire Européen (Action 2)- - - - - 45
  	Congé-jeunesse- - - - - 21	  	Le Soutien aux acteurs de jeunesse (Action 4.3 et Action 3.1) - - - - - 45
  	«Consulting» pour associations de jeunes - - - - 21	  	Le cadre du programme - - - - - 46
  	Vakanz am Land - - - - - 22	  	Les dates limites de soumission - - - - - 47
  	Prêt de matériel - - - - - 24	  	Exemple de projet - - - - - 49
Formation - - - - -	25	  	Publications - - - - -
  	Formation continue Hollenfels - - - - - 26	Adresses utiles - - - - -	53
  	Formation continue pour le personnel éducatif - - 28	  	SNJ - - - - - 54
  	Formations internationales - - - - - 28	  	Autres adresses utiles - - - - - 55
  	Formation pour animateurs- - - - - 29	  	Sites Internet - - - - - 57
  	Formation transfrontalière dans la Grande Région - - - - - 29	Légende	
  	International Youth Leader Seminar - - - - - 29		Offres pour maisons de jeunes
  	Formation co-pilote - - - - - 30		Offres pour associations et organisations de jeunesse
			Offres pour groupes de jeunesse

icone noire : cette offre s'adresse au groupe cible.

icone grise : cette offre ne s'adresse pas au groupe cible.

INTRODUCTION

Vous trouvez ici un aperçu global des actions du SNJ en faveur des maisons de jeunes, des associations de jeunesse ou de groupes de jeunes informels. Des icônes à côté de chaque titre indiquent à quel groupe cible s'adresse l'offre en question. Cette fois-ci, de nombreuses nouveautés ont été insérées à la brochure. Elles sont marquées par le symbole « **nouveau** ».

Dans une pareille brochure, il ne nous est pas toujours possible de donner la date exacte ou les informations complètes pour chaque événement ou chaque formation. C'est pourquoi nous vous conseillons vivement de vous référer à nos outils d'information informatiques :

www.snj.lu

Dossiers détaillés sur les divers services du SNJ, formulaires et publications complémentaires ;

www.youthnet.lu

Agenda des formations et nouvelles du secteur jeunesse ;

SNJ-Newsletter

Abonnez-vous sur www.snj.lu pour être informé régulièrement.

Outre les offres présentées dans le présent document, le SNJ élabore régulièrement des projets pilote. Il se peut donc toujours que nous vous contactions pour de pareils sujets au cours de l'année. D'autre part vous avez certainement vos propres idées de projets. Sachez que le SNJ est à votre écoute et nous ferons de notre mieux pour vous aider dans vos démarches. N'hésitez pas à nous contacter.

Les photos de la présente brochure ont été réalisées durant les activités récentes du SNJ ainsi qu'aux maisons de jeunes de Mondorf et de Hesperange. Un grand Merci aux équipes éducatives et aux jeunes de ces maisons de jeunes.

APPEL A PROJETS



APPEL À PROJETS



PROGRAMME DE PROMOTION DE LA CRÉATIVITÉ DES JEUNES

AVIS AUX JEUNES CRÉATEURS

« On Stéitsch »

Un festival pluridisciplinaire

Le festival On Stéitsch offre aux jeunes une plateforme pour présenter leurs créations et se présente comme un tremplin vers d'autres horizons. Bien que la musique soit prédominante, d'autres disciplines sont aussi très fortement représentées : danse, théâtre, vidéo, arts plastiques. En tout 87 artistes et groupes d'artistes ont participé à l'édition 2010.

On Stéitsch permet également de présenter au public des projets réalisés par des jeunes ou des initiatives visant particulièrement les jeunes et qui ne sont pas nécessairement du domaine artistique. Pour participer au festival On Stéitsch, les stands doivent comprendre au moins un élément interactif.

La prochaine édition du festival On Stéitsch aura lieu le **24 septembre 2011**.

Si vous connaissez un groupe de jeunes musiciens, de danseurs ou d'autres artistes que vous voulez promouvoir, contactez les coordinateurs du festival jusqu'au plus tard le **23 mai 2011**.

« Soutien aux jeunes dans le domaine de la musique »



Vous avez des jeunes musiciens qui cherchent une salle de répétition respectivement des possibilités d'avancer avec leur band ?

Depuis «Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007» le SNJ s'investit d'une manière conséquente dans la promotion de la créativité des

jeunes. Le festival On Stéitsch en est un élément important, mais le programme comprend de nombreux autres aspects.

Salles de répétition

Des salles de répétition pour groupes de musique de jeunes sont en train d'être aménagées dans une dizaine de maisons de jeunes à travers tout le pays. Les groupes, qui vont répéter dans ces salles, vont profiter d'un accompagnement individualisé mis en place par le SNJ en coopération avec les maisons de jeunes et en partenariat avec le Centre de Ressources de la Rockhal. Des salles de répétitions sont, respectivement seront installées dans les maisons de jeunes de :

- Differdange (+ studio d'enregistrement)
- Hesperange
- Mamer
- Mersch
- Neudorf
- Remich
- Soleuvre
- Steinfort
- Troisvierges
- Wiltz

Les groupes, répétant dans l'une de ces salles, affichant un potentiel suffisant vont se voir proposer des workshops individualisés correspondant à leurs besoins :

- Accompagnement scénique*
- Les métiers de la musique*
- Gestion administrative d'un groupe*

Le SNJ a établi des partenariats avec différentes scènes nationales afin de pouvoir proposer aux groupes de musique des places sur des scènes nationales adaptées à leur profil.



(*) : ouverts aux jeunes musiciens et aux éducateurs des maisons de jeunes dans le cadre de la formation continue des éducateurs des maisons de jeunes.

Des ateliers sur demande pourront être organisés en concertation avec les responsables du programme de promotion de la créativité des jeunes et selon les limites budgétaires disponibles.



Contact

Kim Schortgen

T 247 86 47 9

G 621 377 039

E kim.schortgen@snj.etat.lu

Gary Muller

T 247 86 47 0

G 621 377 040

E gary.muller@snj.etat.lu

Journée d'échange

Une journée d'échange pour musiciens luxembourgeois, allemands, français et belges et tout autre intéressé éventuel sera organisée en automne 2011.

Cette rencontre permettra aux jeunes de la scène luxembourgeoise de s'échanger avec de jeunes musiciens d'au-delà des frontières sur leurs expériences et démarches.

L'événement sera clôturé par un festival avec toutes ces bands à l'affiche.

Song Contest

Afin de découvrir de nouveaux talents, le SNJ organise tous les deux ans un «songcontest» dont la prochaine édition aura lieu en 2011 et l'appel à participation sera lancé au *printemps 2011*.

Vous avez un groupe de jeunes musiciens dans votre maison de jeunes, respectivement dans votre organisation qui a envie de faire de la musique et qui veut profiter de l'un ou l'autre volet de cette offre ?

Coproduction dans divers domaines artistiques

Le SNJ coproduit des spectacles avec des jeunes. De cette façon, le SNJ donne l'occasion à de nombreux jeunes de monter une première fois sur scène dans le cadre d'un projet prestigieux.

En novembre 2010 la comédie musicale «Tanz der Vampire», projet réalisé en partenariat avec l'Ecole de musique de l'UGDA, sera présenté au théâtre de la Ville de Luxembourg. Dans le domaine du théâtre, le SNJ soutient les initiatives «Maach Theater» du TNL, «Maach Theater am Jugendhaus» de la Nordstadjugend» et les ateliers théâtre de la Kulturfabrik.

Vous avez des idées pour des projets dans un domaine artistique à réaliser en coproduction avec le SNJ ?

Contactez-nous.

Nouvelles initiatives dans un domaine créatif

Vous avez des jeunes qui ont de nouvelles idées et qui souhaitent lancer des actions et des initiatives dans un domaine comme les beaux-arts, la photographie, la littérature ou la danse ?

Le SNJ est toujours intéressé à développer de nouveaux projets dans le domaine de la créativité des jeunes. Contactez-nous.



NUIT 24/04 DU SPORT 2010



Contact

Kim Schortgen

T 247 86 47 9

G 621 37 70 39

E kim.schortgen@snj.etat.lu

Gary Muller

T 247 86 47 0

G 621 37 70 40

E gary.muller@snj.etat.lu



NUIT DU SPORT 2011

L'objectif de cet événement est de permettre aux jeunes de découvrir d'une manière attractive de nouvelles activités sportives et de trouver goût aux activités physiques.

Ce projet permet de renforcer les liens entre les maisons de jeunes, leurs communes et les associations sportives locales et régionales.

La troisième édition de la Nuit du Sport aura lieu 21 mai 2010. Les maisons de jeunes sont invitées à mobiliser leur commune pour participer à cet événement. Les communes intéressées recevront un cahier de charge détaillé reprenant les modalités à s'associer à cet événement.

Les activités organisées doivent avoir un caractère original et cibleront les jeunes de 12 à 20 ans. Les communes participant à l'événement doivent proposer une série d'au moins trois activités différentes organisées dans un même lieu et dans un cadre festif.

Voici quelques exemples d'activités :

- * Tournoi de streetsoccer, beachsoccer, volleyball, ...
- * Ateliers sportifs : tennis, tir à l'arc, skate, rollers, VTT, freestyle, ...

La nuit du sport est organisée au niveau régional ou local par les communes en coopération avec les associations sportives et les maisons de jeunes. Ces activités seront soutenues financièrement par le SNJ et le Département ministériel des Sports.

Le soutien des deux organisateurs comporte en plus :

- * conseil et recherche de synergies;
- * recherche de synergies avec les organisations de jeunesse;
- * prêt de matériel : tentes, ... ;
- * promotion commune de l'action, par des affiches, des dépliants et le site **www.nuitdusport.lu**

Pendant la Nuit du Sport 2010 à Esch-sur-Alzette toutes les activités ont eu lieu sur un site unique et l'événement était organisé dans une ambiance festive.

Les maisons de jeunes, les associations et les communes désireuses de s'associer à l'activité, sont priées de contacter le SNJ jusqu'au **1^{er} novembre 2010** au plus tard.



SERVICE VOLONTAIRE

Le service volontaire a pour but de développer la solidarité entre les jeunes et constitue pour eux une expérience d'apprentissage et d'orientation dans le cadre d'un projet déterminé relevant des domaines tel que le domaine social et éducatif, culturel et de la protection de l'environnement. Le service volontaire est une activité à plein temps, au bénéfice de la collectivité et ne peut donc se substituer à un emploi rémunéré.

Une loi sur le service volontaire des jeunes

Au Luxembourg, le service volontaire des jeunes est réglé par une loi spécifique, la loi du 31 octobre 2007, qui définit les principes et modalités à respecter tout en fixant d'une part le cadre légal des services volontaires de jeunes au Luxembourg et d'autre part celui des jeunes participants à des services volontaires à l'étranger.

Ainsi les associations désirant accueillir et/ou envoyer des jeunes volontaires, doivent se faire valoir d'un agrément ministériel comme organisation de service volontaire.

Un jeune désireux de participer à un service volontaire doit remplir les conditions des requises par les différents programmes afin de profiter des avantages prévus par la loi (inscription préalable, envoi par une organisation agréée pour les projets à l'étranger, accueil par une organisation agréée pour les projets au Luxembourg, ...).

Le Service National de la Jeunesse, en tant qu'organe de coordination du service volontaire, soutient les organismes et les jeunes dans leurs projets et activités de volontariat. Nous conseillons de contacter le SNJ avant d'entamer toute démarche.

Trois programmes de service volontaire

En dehors de sa mission de coordination et de conseil, le SNJ, propose trois programmes spécifiques de service volontaire. Chacun de ces programmes poursuit des objectifs et priorités particuliers dans le cadre des principes généraux du service volontaire.

Service volontaire d'orientation (SVO)

Depuis octobre 2007, le Service National de la Jeunesse propose un programme de service volontaire aux résidents âgés entre 16 et 30 ans désireux de s'investir dans un projet au Luxembourg. Seront admis à ce dispositif intitulé « Service volontaire d'orientation » les jeunes qui ont terminé leur obligation scolaire et qui sont motivés pour s'engager dans un projet d'utilité publique dans le domaine socio-culturel, socio-éducatif, culturel et touristique ou encore de la protection de l'environnement.

Le jeune se verra confier des tâches variées et motivantes faisant appel à ses compétences manuelles, sociales et créatives, tout en lui proposant des opportunités d'apprentissage et d'orientation clairement identifiées. Le service volontaire dure au minimum 3 mois et au maximum 12 mois.

Les associations publiques ou privées qui disposent d'un agrément ministériel en tant qu'organisation de service volontaire peuvent accueillir ces jeunes dans des projets de volontariat mettant un accent particulier sur un accompagnement personnalisé et un tutorat poussé du jeune volontaire.

Le Service National de la Jeunesse propose de son côté un encadrement adapté aux besoins des jeunes, la mise à disposition d'une personne de référence auprès de ses antennes régionales et la prise en charge

des tâches administratives liées au projet SVO dans la mesure du possible. Dans des cas dûment justifiés, les organisations pourront postuler pour une subvention financière de leurs activités dans le cadre d'un projet de service volontaire d'orientation.

SVO dans les maisons de Jeunes



A partir de l'*année scolaire 2010/2011*, le programme « service volontaire d'orientation » (SVO) s'ouvre aux maisons des jeunes. Les maisons de jeunes désirant accueillir un jeune dans le cadre du programme SVO, doivent se faire valoir d'un agrément ministériel comme organisation de service volontaire tel que prévu par la loi du 31 octobre 2007 sur le service volontaire des jeunes.

La maison de jeunes définit en collaboration avec le Service National de la Jeunesse le projet de volontariat à mettre en œuvre en précisant les tâches du volontaire, ses droits et devoirs, ses opportunités d'apprentissage et les dispositions pratiques en relation avec l'accueil de jeunes volontaires.

Dès approbation du projet de service volontaire, un accord de partenariat est conclu entre la maison de jeunes et le SNJ retenant les obligations de chacune des deux parties.

Service volontaire européen (SVE)

Le Service volontaire européen permet aux jeunes des pays participant au programme de vivre une expérience enrichissante dans le cadre d'un projet d'utilité publique à l'étranger. Il s'adresse à des jeunes résidents luxembourgeois qui désirent s'investir dans un projet de service volontaire dans un autre pays et aux jeunes volontaires étrangers accueillis par une organisation luxembourgeoise.

Comme il s'agit d'une action du programme communautaire « Jeunesse en Action », plus de détails et les modalités y relatives sont fournis à la page [41]

Service volontaire de coopération (SVC)

Le Service Volontaire de Coopération (SVC) a été mis en place par le SNJ en collaboration avec le Ministère de la Coopération et le Cercle des ONGD. La sensibilisation aux problèmes des pays en voie de développement étant un élément-clé de la politique de la coopération au développement, le service volontaire s'inscrit dans le volet « éducation au développement » de cette stratégie. Les objectifs spécifiques du SVC se résument comme suit :

- * offrir une possibilité d'engagement et d'apprentissage concret au jeune ;
- * sensibiliser aux problèmes des pays en voie de développement ;
- * promouvoir le dialogue interculturel.

Afin de répondre aux exigences spécifiques liées à un service volontaire dans un pays en voie de développement, des conditions supplémentaires d'admissibilité ont été retenues dans le souci de garantir un maximum de sécurité aux jeunes.

Ainsi, le volontaire doit être âgé d'au moins 18 ans et être en contact avec une organisation d'envoi avant d'entamer les démarches officielles, le Cercle des ONGD pouvant aider des candidats à trouver une organisation appropriée. Le candidat au SVC doit en outre s'engager à participer à une préparation avant le départ ainsi qu'une évaluation après le retour.

Les associations publiques ou privées qui disposent d'un agrément ministériel en tant qu'organisation de service volontaire ainsi qu'un agrément du Ministère des Affaires étrangères, Direction de la Coopération, peuvent envoyer des jeunes dans des projets de volontariat en collaboration avec une organisation d'accueil au pays en voie de développement. Pour ce faire, ils introduisent une demande de subvention auprès de l'Agence Exécutive de la Commission Européenne dans le cadre du programme « Jeunesse en Action » ; en parallèle ils demandent un soutien financier auprès du Service National de la Jeunesse, qui intervient en cas de réponse négative pour un financement européen.

Le Service National de la Jeunesse propose de son côté un conseil aux organisations dans les démarches administratives (demande d'agrément, demande de subvention) et une formation avant le départ

pour les jeunes intéressés à s'engager dans un projet de développement. Le Cercle des ONGD offre un soutien aux organisations d'envoi et aux jeunes candidats du SVC.



Contact

Pour plus d'informations sur le service volontaire et sur les formalités à remplir, veuillez vous adresser aux personnes suivantes:

Informations et demandes concernant le Service Volontaire d'Orientation:

Martine Lentz

T 247 86 46 7

F 46 41 86

E martine.lentz@snj.etat.lu

I www.snj.lu

le Service Volontaire d'Orientation

Informations concernant l'agrément des maisons de jeunes pour le SVO :
Unité « Antennes régionales »

Claude Bodeving

T 247 86 46 9

F 46 41 86

E claude.bodeving@snj.etat.lu

Informations et demandes concernant le Service Volontaire Européen:

Georges Zeimet

T 247 86 48 2

F 26 48 31 89

E georges.zeimet@snj.etat.lu

I www.snj.lu/europe

Informations générales, demande d'agrément

Informations et demandes concernant le Service Volontaire de Coopération :

Nathalie Schirtz

T 247 86 46 1

F 46 41 86

E nathalie.schirtz@snj.etat.lu

I www.snj.lu



« KACHCONCOURS »

Date

Printemps 2011, la date exacte sera communiquée en automne 2010.

Lieu

Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck à Diekirch

Programme

Pendant un après-midi les jeunes auront la possibilité de préparer un menu à trois plats sous le regard bienveillant de deux cuisiniers professionnels. Le soir, un jury dégustera les plats et remettra le trophée du gagnant à l'équipe vainqueur.

Inscription

Par retour de fax des fiches d'inscription qui seront envoyées *fin février 2011*.



Contact

Nordstadjugend asbl

Tessy Oth

T 80 91 65

F 80 42 43

E nordstadinfo@jugendhaus.lu



ATELIERS CRÉATIFS – DÉPÔT DE WALFERDANGE

Le dépôt de Walferdange comprend – entre autres – un grand atelier de menuiserie. Pendant les mois d'hiver et pendant les vacances scolaires de la Toussaint, de Noël et de Carnaval l'équipe de Walferdange est disposée à encadrer des groupes de jeunes organisés (maisons de jeunes, associations) désireux de réaliser des travaux en bois. Les dates et heures des ateliers sont à convenir avec le responsable du dépôt.



Contact

Dépôt SNJ - Walferdange

Marc Fetler

T 247 86 42 5

E marc.fetler@snj.etat.lu



SOUTIEN FINANCIER





Contact

Claude Bodeving

T 247 86 46 9

F 46 41 86

E claudio.bodeving@snj.etat.lu



SOUTIEN AUX PROJETS EDUCATIFS

Vu la demande importante au niveau du cofinancement de projets éducatifs, le SNJ a été amené à fixer des priorités qui sont les suivantes :

1. Projets dans le cadre de l'assurance-qualité (réservé au secteur conventionné)
2. Projets dans le domaine de la citoyenneté des jeunes (ouvert à tout organisme travaillant avec des jeunes)
3. Créations de jeunes (réservé à des groupes de jeunes)

Les projets récurrents, type workshops avec spécialistes, doivent être prévus dans la convention avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration. Les grands projets dans le domaine de la création peuvent faire l'objet d'une coproduction avec le SNJ et sont élaborés en coopération très étroite avec celui-ci.

Le système du cofinancement des projets éducatifs est réorganisé à partir du 1^{er} janvier 2011.

Projets dans le cadre de l'« assurance-qualité »

(réservé au secteur conventionné)

Le SNJ soutient les démarches dans le cadre de l'assurance-qualité à cinq niveaux :

* Financement de projets

Les projets « assurance-qualité » prévus dans le cadre de la convention avec le ministère de la Famille et de l'Intégration sont soutenus financièrement par le SNJ. Une fiche spécifique « projet assurance-

qualité 2011 » est à introduire pour les plateformes d'automne 2010.

La fiche peut être téléchargée sur le site Internet du SNJ.

* Financement d'une supervision

Sur demande, le SNJ organise des supervisions pour l'équipe d'une maison de jeunes respectivement pour plusieurs maisons de jeunes. Le SNJ assure le financement de la supervision jusqu'à une durée maximale de 12 heures. Les détails (durée, superviseur, participants ...) seront précisées lors d'un premier entretien.

* Accompagnement par un expert externe

voir « soutien en nature »

* Conseil pour la conceptualisation « travail décentralisé »

voir « soutien en nature »

* Formation continue

voir « soutien en nature »





Contact

Claude Bodeving

T 247 86 46 9

F 46 41 86

E claudio.bodeving@snj.etat.lu

Projets dans le domaine de la citoyenneté des jeunes

(ouvert à tout organisme travaillant avec des jeunes)

Un projet est considéré comme être placé dans le domaine de la citoyenneté s'il vise à renforcer les connaissances et compétences nécessaires à une participation active à la société civile démocratique.

Des projets « citoyenneté des jeunes » peuvent avoir lieu dans les domaines suivants (liste non exhaustive) :

- * la démocratie active (forums, ...)
- * intégration ;
- * égalité des chances ;
- * prévention primaire ;
- * projet pédagogique novateur.

Les critères de sélection sont : objectifs, pertinence, conception, faisabilité, groupe-cible, nombre de bénéficiaires, plan d'évaluation.

Pour plus d'informations voir aussi le dossier thématique « Education à la citoyenneté : Actions et projets »

La fiche de demande « projets citoyenneté 2011 » peut être téléchargée sur le site Internet du SNJ.

Créations de jeunes

(réservé à des groupes de jeunes)

Il doit s'agir de projets initiés par des groupes de jeunes ayant comme objectif une création artistique.

Si le groupe de jeunes est en relation étroite avec une maison de jeunes ou une organisation, le contrat de coopération peut être signé avec l'organisation respectivement la maison de jeunes en question.

La fiche de demande « projets créativité 2011 » peut être téléchargée sur le site Internet du SNJ.



Contact

Kim Schortgen

T 247-86 47 9

F 46 41 86

E kim.schortgen@snj.etat.lu



Contact

Des renseignements supplémentaires sur le soutien financier accordé par le ministre peuvent être obtenus auprès de:
Ministère de la Famille et de l'Intégration
Département Jeunesse
T 247 86 53 0
F 46 74 54
E jacques.wenner@fm.etat.lu
I www.fm.etat.lu



SOUTIEN FINANCIER PAR LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'INTÉGRATION

Secteur conventionné

La « loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique » (loi ASFT) définit le cadre général du soutien donné par le ministère de la Famille et de l'Intégration.

Complétée par un règlement grand-ducal pour le volet « jeunesse », la loi règle les conditions à remplir par une association désirant offrir un service professionnel pour jeunes dans un des domaines suivants :

- * rencontre
- * animation
- * information
- * formation

Des informations plus détaillées peuvent être obtenues auprès du ministère.

La loi ASFT ainsi que le règlement grand-ducal relatif au secteur de la jeunesse peuvent être téléchargés depuis le site **www.snj.lu** (rubrique « Législation »).

Subsides annuels aux mouvements de jeunesse

Le ministère peut prendre en charge des frais de secrétariat et de fonctionnement des associations de jeunesse à caractère national.

Plan Communal Jeunesse

Le ministère peut accorder à des communes des subsides pour l'élaboration d'un « Plan Communal Jeunesse ».

Loi sur la jeunesse

La « loi sur la jeunesse » a été signée le 4 juillet 2008. Dans le cadre de la nouvelle loi, les acteurs du secteur jeunesse sont précisés et les aides financières de l'État sont accordées en conséquence.

Le texte intégral est publié sur le site du SNJ (**www.snj.lu**).



PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER INTERNATIONAUX

eurodesk

Programme « Jeunesse en action »

Détails : voir page 44.

Autres programmes internationaux

Le bureau d'Eurodesk Luxembourg peut assister dans la recherche de programmes de soutien internationaux. Ce bureau Eurodesk est intégré au sein du Centre Information Jeunes (CIJ).

Le site Internet européen d'Eurodesk comprend une collection actualisée des majeures sources de financement européennes.



Contact

Eurodesk

Lia Kechagia

T 26 29 3-219

F 26 29 3-203

E lia.kechagia@info.jeunes.lu

I www.eurodesk.org



SOUTIEN

« **EN**

NATURE »

SOUTIEN « EN NATURE »



Contact

Claude Bodeving

T 247-86469

F 46 41 86

E claude.bodeving@snj.etat.lu



SOUTIEN AUX PROJETS EDUCATIFS

Projets dans le cadre de l'« ASSURANCE-QUALITE »

(réservé au secteur conventionné)

Le SNJ propose les soutiens en nature suivants dans le cadre de l'assurance-qualité :

* **Accompagnement par un expert externe**

Une consultation par un expert externe pour la mise en place et la conceptualisation du projet assurance-qualité est offerte sur demande.

* **Conseil pour la conceptualisation « travail décentralisé »**

Suite au symposium « opsichend Jugendarbecht » réalisé en 2010, le SNJ propose à partir de l'année 2011 un soutien individuel en ce qui concerne le travail décentralisé.

Sur demande il y a la possibilité d'être conseillé par un expert externe en ce qui concerne la rédaction et mise en place d'un concept sur le travail décentralisé (« opsichend Jugendarbecht »).

* **Formation continue**

Une formation spécifique sur le processus d'assurance-qualité est proposée dans le cadre du programme de formation continue.

* **Supervision**

Sur demande il y a la possibilité d'une supervision pour l'équipe d'une maison de jeunes respectivement pour plusieurs maisons de jeunes. Les détails (heures prises en charge, superviseur, participants ...) seront précisées lors d'un premier entretien.

Projets d'informations

Le SNJ continue à soutenir des projets visant l'information des jeunes. Les nouvelles modalités sont expliquées à la page 32.



Contact

Eric Krier

T 247 86 45 6

F 46 41 86

E eric.krier@snj.etat.lu



ANTENNES REGIONALES

Le SNJ dispose de quatre antennes régionales où se fait la coordination des actions du SNJ sur le plan régional, à savoir au sud, au nord/ouest, au centre et à l'est du pays.

La mission de ces antennes régionales peut être décrite par les trois axes suivants :

Concertation avec le réseau des maisons de jeunes

Les antennes régionales sont en contact régulier avec les maisons de jeunes. Ils constituent le premier point de relais envers les services du SNJ : information sur les projets et programmes du SNJ, conseils en ce qui concerne les projets d'assurance-qualité et le concept d'action général.

Par le biais de réunions régionales la mise en réseau entre les maisons de jeunes et avec les organisations de jeunesse et les structures travaillant avec les jeunes est soutenue.

Encadrement et suivi des jeunes engagés sous un Service Volontaire d'Orientation (SVO)

Les antennes régionales entretiennent un contact régulier avec les jeunes faisant un Service Volontaire d'Orientation (SVO) et ils assistent les tuteurs des organisations d'accueil dans l'encadrement du volontaire et soutiennent ce dernier à développer un projet personnel dans la réalisation de leurs tâches.

Coopération en travail de jeunesse avec les partenaires régionaux

Les antennes régionales sont les premières personnes de contact pour les personnes ou associations agissant au niveau régional ou local.

Le SNJ contribue par exemple à l'élaboration des plans communaux de la jeunesse.

Dans le cadre de projets pédagogiques et innovateurs, ils peuvent coopérer avec par exemple :

- * les communes les associations de jeunesse
- * les associations de jeunesse, les clubs de jeunes, les centres culturels
- * les écoles et lycées
- * le monde du travail et de la formation professionnelle (ADEM, Action locale pour jeunes,...).

Antenne régionale Nord/Ouest

Myriam Rietsch

29 av. de la gare

L-9233 Diekirch

T 247 86 44 5

F 26 80 05 22

E bureau-regional.nord@snj.etat.lu

Antenne régionale Centre

Raymonde Bauer (SVO) /

Tatiana Leijten (MJ)

138 boulevard de la Pétrusse

L-2330 Luxembourg

T 247 86 48 1 ou 247 86 48 0

F 46 41 86

E bureau-regional.centre@snj.etat.lu

Antenne régionale Sud

Romi Werner

7 rue des Artisans

L-3712 Rumelange

T 247 86 43 5

F 26 56 04 23

E bureau-regional.sud@snj.etat.lu

Antenne régionale Est

Raphaël Kneip

23 route de Trèves

L-6793 Grevenmacher

T 247 86 48 9

F 26 74 50 65

E bureau-regional.est@snj.etat.lu

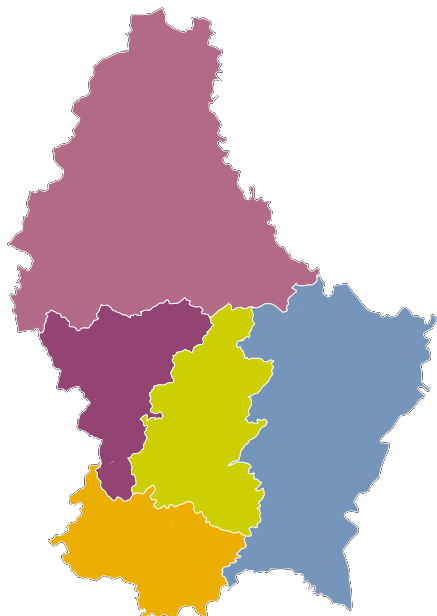
Coordination

Claude Bodeving

T 247 86 46 9

F 46 41 86

E claude.bodeving@snj.etat.lu





Contact

Claude Bodeving

T 247 86 46 9

F 46 41 86

E claude.bodeving@snj.etat.lu

Soutien au travail avec
les jeunes



ATTESTATION DE L'ENGAGEMENT

L'attestation de l'engagement est une mesure de reconnaissance officielle de l'engagement bénévole des jeunes prévue par la loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse.

Objet de l'attestation

Grâce aux activités des organisations de jeunesse, les jeunes acquièrent une expérience qui peut être considérée comme valeur ajoutée pour l'expérience professionnelle formelle.

Les jeunes qui s'engagent au sein d'une organisation de jeunesse sont dans un processus d'éducation non formelle qui confère des compétences dans les domaines suivants :

- * Compétences organisationnelles
- * Compétences sociales (travail d'équipe; communication; gestion de conflits, encadrement et animation de groupes, compétences interculturelles)
- * Compétences techniques
- * Compétences informatiques
- * Compétences artistiques
- * Esprit d'initiative

L'attestation signée par le ministre ayant la jeunesse dans ses attributions et le responsable de l'organisation reprend les tâches du jeune et les compétences dont le jeune a fait preuve lors de son engagement.

Critères

Les critères pour pouvoir bénéficier d'une attestation sont régis par le règlement grand-ducal sur la jeunesse du 9 janvier 2009.

L'attestation peut être délivrée aux jeunes qui :

- * sont âgés d'au plus 30 ans et
- * ont suivi une formation d'au moins 150 heures dans le secteur jeunesse ou dans le domaine socioculturel, socio-éducatif ou sportif ou la formation prévue dans le cadre du service volontaire des jeunes et

* se sont engagés au moins pendant 400 heures dans une organisation de jeunesse ou dans le cadre d'un projet de groupe de jeunes.

Introduction de la demande

La demande est à rédiger par le candidat et l'organisation sur un formulaire spécifique du Service National de la Jeunesse.

« PORTFOLIO FIR JONKER »



Le Portfolio est un dossier personnel pour jeunes qui incite à documenter systématiquement ses expériences d'apprentissage, que ce soit dans le domaine scolaire, périscolaire ou des loisirs. Une partie du portfolio est réservé à la documentation des efforts entrepris pour accéder à un emploi.

L'agencement du portfolio est inspiré par l'ordre logique d'un curriculum vitae. Ainsi, il est prévu de classer les certificats et pièces selon 5 catégories :

- Mes données personnelles
- Mon parcours scolaire
- Mon parcours extrascolaire
- Mes loisirs
- Mes démarches

Le site Internet du SNJ : www.snj.lu/portfolio comprend des informations supplémentaires ainsi qu'un certain nombre de modèles de certificats de participation.



Contact :

Martine Lentz

T 247 86 46 7

F 46 41 86

E martine.lentz@snj.etat.lu



CONGE-JEUNESSE

Le congé-jeunesse permet la participation des jeunes à des stages, journées ou semaines d'études, cours, sessions ou rencontres à l'intérieur du pays et à l'étranger. Le congé-jeunesse constitue une période de congé supplémentaire, dont les indemnités sont prises en charge par l'Etat. Les demandeurs doivent exercer une activité professionnelle dans le secteur public ou privé, respectivement une activité professionnelle indépendante ou libérale. Sont éligibles pour l'obtention du congé-jeunesse, les activités suivantes :

- a. la formation et le perfectionnement d'animateurs de jeunesse;
- b. la formation et le perfectionnement de cadres de mouvements de jeunesse ou d'associations culturelles et sportives pour autant que les activités de formation et de perfectionnement visent essentiellement les jeunes;
- c. l'organisation et l'encadrement de stages de formation ou d'activités éducatives pour les jeunes.

Les conditions détaillées ainsi que le formulaire de demande d'octroi d'un congé-jeunesse sont affichés sur le site Internet du SNJ (rubrique « Organisations »).



Contact

Netty Sheehan

T 247 86 45 1

F 46 41 86

E netty.sheehan@snj.etat.lu



« CONSULTING » POUR ASSOCIATIONS DE JEUNES

Développé en coopération avec le Service Jeunesse de la Ville de Luxembourg, le SNJ propose dorénavant un service « consulting » pour associations de jeunes.

Après une analyse objective de la situation actuelle, l'objectif de cette consultation externe est de trouver ensemble avec le groupe des perspectives de développement.

Le processus consiste dans une discussion ouverte sur la situation actuelle, une analyse des forces et des faiblesses de la structure et dans le développement de pistes d'amélioration, de priorités d'action et de projets ponctuels. La procédure de consultation varie selon les besoins et prend plusieurs sessions pendant une année.

Le consultant externe sera mis à disposition par le SNJ. Une fiche explicative, disponible auprès du SNJ renseigne- plus en détails sur le processus et les conditions de participation.

La demande de conseil devra être introduite auprès du SNJ.



Contact

Claude Bodeving

T 247 86 46 9

F 46 41 86

E claudio.bodeving@snj.etat.lu



VAKANZ AM LAND

L'offre «Vakanz am Land» regroupe des séjours actifs (aventure, nature, sports nautiques, techniques « vidéo») pour groupes de jeunes dans divers centres SNJ pendant les vacances d'été et s'adressent aux communes, maisons de jeunes, clubs de jeunes, foyers,... L'animation pendant la journée est assurée par l'équipe sur place. Ces animations s'adressent uniquement aux groupes et non aux individuels. Les groupes doivent néanmoins être accompagnés d'un responsable.

Ci-dessous, une information générale sur l'offre des différents centres SNJ est fournie. Les plages dates et les tarifs complets pour l'année 2011 seront communiqués vers la fin du mois de janvier 2011.





Contact

Rob Thillens

T 26 88 90 90

F 26 88 90 91

E rob.thillens@snj.etat.lu

Base nautique

Guy Moyano

T 691 857 486

E bnl@pt.lu

Base Nautique Lultzhausen

En partenariat avec le Ministère des Sports, le SNJ propose des activités d'initiation aux sports nautiques sur et outdoor autour du lac de la Haute-Sûre.

Activités proposées

1. **Escalade** - - - - - Nombre de participants : max. 10 personnes
2. **VTT** - - - - - Nombre de participants : max. 10 personnes
3. **Kayak** - - - - - Nombre de participants : max. 16 personnes
4. **Kanadien** - - - - - Nombre de participants : max. 16 personnes
5. **Voile** - - - - - Nombre de participants : max. 16 personnes

- **Age** - - - - - l'offre s'adresse à des jeunes à partir de 11 ans
- **Prix** - - - - - 120 € par groupe et par jour
- **Durée** - - - - - 10:00 - 12:00 / 13:30 - 17:00
- **Dates** - - - - - 6 semaines pendant les vacances scolaires d'été, dates précises seront publiées dès janvier 2011.

Il est possible de faire des séjours prolongés dans l'auberge de jeunesse Lultzhausen

T 26 88 92-01 / F 26 88 92-02 / E lultzhausen@youthhostels.lu

- **A apporter** - - - - - Apporter pique-nique ou réserver un repas à l'auberge de jeunesse Lultzhausen



Contact

Philippe Schleich

T 247 86 42 0

F 30 75 25

E philippe.schleich@snj.etat.lu

Base nautique Bech-Kleinmacher

En collaboration avec l'association «CNL-Waterski», le SNJ offre des journées sports nautiques sur la Moselle entre Bech-Kleinmacher et Schwebsange.

Activités proposées

Wakeboard, banane, ski nautique,... (au choix)

- **Dates** - - - - - 18 juillet jusqu'au 12 août 2011
- **Nombre de participants** - - - - - max. 12 personnes
- **Age** - - - - - min. 12 ans
- **Durée** - - - - - 10:00 - 16:30
- **A apporter** - - - - - pique-nique + boissons

Une fête de clôture avec finales sera organisée le 12 août 2011



Contact

Dépôt Walferdange

Marc Fetler / Enzo Labalestra

97, rue de l'église

L-7224 Walferdange

T 247 86 42 5

F 33 40 15

E walferdange@snj.etat.lu



PRÊT DE MATÉRIEL

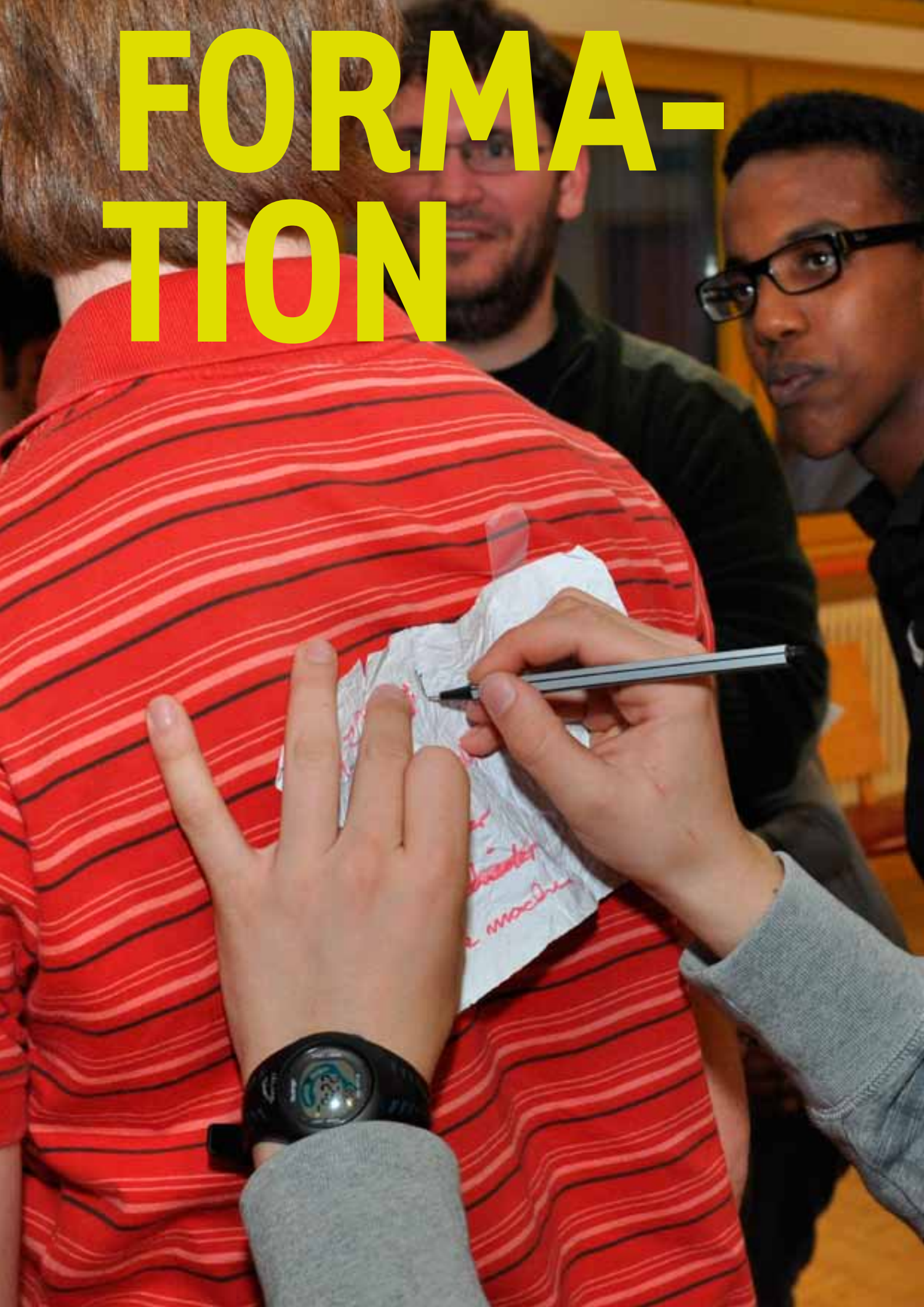
Le service de prêt de matériel du SNJ gère un stock important de matériel pour les besoins des manifestations et activités des différentes organisations de jeunesse.

Il s'agit surtout de matériel de camping qui permet aux associations d'éviter des investissements considérables dans un équipement indispensable, mais à usage peu fréquent nécessitant un entretien compétent et suivi.

Le service de prêt est ouvert au public tous les jeudis entre 7 heures du matin et 15.30 heures. Durant les autres jours ouvrables, les réservations peuvent être faites par téléphone, fax ou e-mail. Le prêt vous est toujours remis un jeudi et le matériel devra être rendu un mercredi (suivant le délai fixé dans le contrat de prêt).



FORMA- TION





Contact

Centre SNJ Hollenfels

Michel Grevis

T 247 86 43 0

F 30 87 44

E hollenfels@snj.etat.lu

La présente rubrique regroupe les offres de formation organisées par le SNJ : formations pour bénévoles, formations pour professionnels et formations pour personnes en mesure d'emploi. La formation continue pour le personnel éducatif professionnel est organisée par le SNJ en coopération avec différents partenaires. Les questions relatives à la formation de bénévoles (aide-animateur, animateur, co-pilote, cycle de spécialisation) sont traitées au sein de la Commission Consultative à la Formation, regroupant tous les partenaires proposant des formations sanctionnées par le brevet d'aide-animateur ou d'animateur. Le SNJ assure la présidence de cette commission.



FORMATION CONTINUE DU CENTRE SNJ HOLLENFELS

Education au développement durable en 2010/11

Formation continue en collaboration avec le SCRIPT

DATE	HORAIRE	TITRE	INTERVENANTS
18.01.2011 01.02.2011 15.02.2011 01.03.2011	14:30 - 16:30	Nachhaltige Ernährung und Kochen mit Schulklassen	Cédric Jacques Michel Grevis
30.11.2010 07.12.2010	14:30 - 17:00	Schokolade – globale Verantwortung in 100gr Portionen	Michel Grevis
07.10.2010 November 2010 Dezember 2010 Januar 2011 Februar 2011 März 2011	14:30 - 17:00 14:30 - 17:00 14:30 - 17:00 14:30 - 16:30 14:30 - 16:30 14:30 - 16:30	SPARKTM – Science Learning System – ein formativer Arbeitskreis für Messungskompetenz an Schulen	Marco Piccini
21.10.2010 28.10.2010	15:00 - 18:00	Naturlandschaften und Lebensräume Luxemburgs 1	Rosch Schauls
12.05.2011 19.05.2011	15:00 - 18:00	Naturlandschaften und Lebensräume Luxemburgs 2	Rosch Schauls
05.10.2010 November 2010 Dezember 2010 Januar 2011 Februar 2011 März 2011	14:30 - 17:00	Bienen machen Schule – ein formativer Arbeitskreis für Bienenhaltung und – didaktik an Schulen	Tania Simon, Michel Grevis
03.03.2011 10.03.2011	14:30 - 18:30	Erneuerbare Energien und Energiesparen an Sekundarschulen	Jeff Heyart

NaturFormatioun

DATE	HORAIRE	LIEU	TITRE	INTERVENANTS
17.09.	09:00 - 13:00	MNHN	Allgemeine Morphologie und Stammesgeschichte der Tiere: Vom Einzeller zum Menschen – Teil 2	Dirk Fuchs
25.09.	09:00 - 11:30	Bettembourg – rue Kennedy (Wasserturm)	Streuobstwiesen am Beispiel Bongert Altenhoven (*)	Raymond Aendekerk / Liz Paulus
02.10.	09:00 - 13:00	Maison du Parc – Naturpark Öwersauer	Lebensraum Obersauerstausee	Anne Scheer / Claude Schmitz
05.10.	18:00	MDDI, Département de l'Environnement	Die 'toolbox' Biodiversität	Sandra Cellina
09.10.	14:00 - 17:00	Centre d'Accueil «A Wiewesch» - Manternach	Forstwirtschaft	Tom Giefer / Luc Roeder
14.10.	Bei bedecktem Himmel: 18.00 - 20:00	MNHN	Astronomie	André Mousset
	Bei klarem Himmel: 19:00 - 21:00	Donatuskapelle bei Beidweiler		
23.10.	14:00 - 17:00	Haus vun der Natur - Kockelscheuer	LandArt	Sonnie Nickels / Nico Hoffmann

(*) Anmeldung erwünscht – ein Transport kann ab Bahnhof Bettembourg organisiert werden, bitte bei der Anmeldung angeben, wenn Sie mit dem Zug kommen: **T** 247 86 43 0

Pour plus d'informations sur la NaturFormatioun : www.snj.lu/hollenfels



Contact

Claude Bodeving

T 247 86 46 9

F 46 41 86

E claud.bodeving@snj.etat.lu

I www.snj.lu/formation



FORMATION CONTINUE POUR LE PERSONNEL EDUCATIF

Le SNJ propose chaque année un cycle de formation continue pour le personnel éducatif des maisons de jeunes et des organisations de jeunesse. Le nouveau programme de la formation continue s'étend de septembre 2010 jusqu'à décembre 2011.

Thèmes/formations de la session 2010/2011 (liste non exhaustive):

La formation pour les professionnels du secteur jeunesse est construite autour de 3 modules :

nouveau

Le module A comprend des formations sur le cadre général du secteur jeunesse et notamment sur les législations et réglementations existantes.

Le module B couvre les différents axes d'intervention de l'éducateur (gradué) et est subdivisé en 4 domaines: travail relationnel, information, prévention et compétences techniques

Le module C est réservé aux formations ciblées sur l'analyse des pratiques, une réflexion approfondie sur les expériences faites sur le terrain et un échange professionnel avec les collègues du secteur.

Une formation de longue durée dénommée « Jugendkonfliktcoach » commence en 2010 (formation organisée par le SNJ et la Croix-Rouge luxembourgeoise :

www.jugendkonfliktcoach.info). Plusieurs sessions de formations sont ouvertes aux personnes non inscrites à la formation de longue durée. Ces formations sont publiées dans le catalogue de formation continue.

Sur demande il y a la possibilité d'une supervision pour l'équipe d'une maison de jeunes respectivement pour plusieurs maisons de jeunes. Les détails (heures prises en charge, superviseur, participants ...) seront précisées lors d'un premier entretien.

Pour les informations détaillées et les fiches d'inscription, prière de consulter la brochure de formation continue 2010/11. Elle peut être téléchargée sur le site du SNJ (Rubrique « Publications »).



CONTACT

Claude Bodeving

T 247 86 46 9

F 46 41 86

E claud.bodeving@snj.etat.lu

Agence Nationale
du Programme
« Jeunesse en Action »

T 247 86 47 8

F 26 48 31 89



FORMATIONS INTERNATIONALES

Dans le cadre du programme communautaire « Jeunesse en action », les animateurs bénévoles et professionnels peuvent participer à une multitude de séminaires et de formations à travers l'Europe. Ils peuvent d'ailleurs aussi soumettre leur propre projet de formation internationale au programme « Jeunesse en action ».

Le calendrier des formations et séminaires européens proposés par les agences nationales du programme Jeunesse en action, les centres de ressources SALTO ou d'autres types d'organismes se trouve sur le site : **<http://www.salto-youth.net/>**

Le Conseil de l'Europe à Strasbourg organise régulièrement des formations internationales dans ses centres de formation à Strasbourg et à Budapest.
Des formations d'autres structures s'y ajoutent régulièrement.

http://www.coe.int/t/dg4/youth/default_fr.asp

Un calendrier des formations internationales recommandées peut être consulté sur le portail Jeunesse: **www.youthnet.lu**



CONTACT

SNJ

Anouk Kopriwa

B.P. 707

L-2017 Luxembourg

T 247 86 46 4

F 46 41 86

E formation@snj.etat.lu

I <http://agenda.snj.lu>



FORMATION POUR ANIMATEURS

Dans chaque association, certains jeunes montrent un fort intérêt à développer leurs propres idées et à assumer des responsabilités. Alors rien n'est plus logique que de soutenir ces jeunes dans leur développement personnel. Par la formation « aide-animateur » ou « animateur », vous pouvez les orienter vers un brevet officiel, dont profiteront le jeune et votre association. La formation prépare les jeunes à l'accompagnement de jeunes, à la prise en charge de leur sécurité affective et matérielle et les initie à diverses techniques d'animation.

Les jeunes intéressés peuvent acquérir un brevet d'aide-animateur à la fin d'un premier cycle de formation. Ils devront avoir participé à trois weekends de formation, une semaine de formation et un stage (colonie) de 8 jours.

Pour avoir le brevet d'animateur à la fin du deuxième cycle, le jeune suivra trois week-ends de formation, une semaine de formation et un stage de 8 jours (camp/colonie). Un troisième cycle facultatif est constitué par des modules de formation continue.

Les formations du SNJ sont publiées dans le programme des activités pour jeunes (<http://agenda.snj.lu>). D'autres organismes offrent ce type de formation, à savoir: CAPEL, Caritas, Croix-Rouge, FNEL, JEC, Lëtzebuenger Jugendpompjeeën, LGS, Service des Sports (Ville de Luxembourg) et UGDA.

Toutes ces organisations sont représentées au sein de la commission consultative à la formation des animateurs. Actuellement la commission consultative envisage d'ajouter un niveau de formation inférieur à celui d'aide-animateur. Cette formation, appelée formation « animateur A », s'adresse aux jeunes, qui désirent encadrer des enfants lors d'activités de vacances au niveau communal. Ces formations seront organisées par les maisons relais ou les communes. Elles seront sanctionnées par le brevet animateur A. Dès lors, l'ancien aide-animateur sera appelé « animateur B » et l'ancien animateur « animateur C ».

Les communes et les maisons relais seront informées en temps utile sur les détails des nouvelles modalités.



FORMATION TRANSFRONTALIÈRE DANS LA GRANDE RÉGION

Dans le cadre de la coopération transfrontalière, les pays et régions de la Grande Région (Luxembourg, Wallonie, Lorraine, Sarre, Rhénanie-Palatinat) ainsi que le Liechtenstein organisent ensemble une formation pour animateurs bénévoles. La formation a comme but de compléter les compétences interculturelles dans l'animation d'activités et d'échanges dans la Grande Région.

La prochaine formation aura lieu du **24-29 avril 2011** en Belgique. Le Luxembourg aura la possibilité d'envoyer 4 participants.



INTERNATIONAL YOUTH LEADER SEMINAR

Le Centre d'Eisenborn propose dans le cadre du réseau Platform (www.platformnet.net) une formation pour animateur international. But du séminaire est de développer les capacités à accompagner et à gérer des groupes interculturels lors de rencontres et d'échanges internationaux. Le stage va avoir lieu du **18 au 23 avril 2011** au Centre Snj Eisenborn. Le Centre va accueillir 3 participants des pays suivants: Estonie, Finlande, Allemagne, Italie, Slovaquie. La langue de travail sera l'anglais.



FORMATION CO-PILOTE

La formation copilote permet à des jeunes visiteurs d'une maison de jeunes de s'engager activement dans l'encadrement bénévole des activités. La formation est organisée conjointement par le SNJ et la Croix-Rouge luxembourgeoise. Elle aboutit aux brevets d'aide-animateur et d'animateur de loisirs avec la mention « Co-pilote dans une maison de jeunes ».

Pour la structure et les dates de formation, prière de consulter le dépliant « Formation Co-Pilote » 2010/11.

Un guide sur la formation (objectifs, structure, méthode pédagogique etc.), qui s'adresse au personnel éducatif des maisons de jeunes, ainsi que les dépliants et affiches sur la formation co-pilote sont disponibles auprès du SNJ.

DATE	THÈME	TYPE DE FORMATION
Sur demande dans une maison de jeunes ou pour une maison de jeunes	« Copilote am Jugendhaus », Photographie digitale, « Radio dans l'Internet » « Airbrush » « Video » « Party-DJ » « Copilote am Jugendhaus » pour jeunes entre 12 et 14 ans	Workshop
01.11. - 05.11.10	« Formationunswoch II »	Semaine de formation
27.11.10	« Party-DJ »	Workshop
15.01. - 16.01.11	Streitschlichtung	Week-end
28.01. - 29.01.11	« Climbing » (escalade)	Week-end
12.06. - 13.02.11	« Film- an Tountechnik liicht gemaach! »	Week-end
19.02. - 26.02.11	« Formationunswoch I »	Semaine de formation
05.03. - 06.03.11	« Sexualité »	Week-end
19.03. - 20.03.11	« Extreme - Push it to the limit »	Week-end
26.03.11	« Feierläscher »	Workshop
09.04. - 16.04.11	« Formationunswoch II »	Semaine de formation
24.04. - 29.04.11	« Formation transfrontalière »	Semaine de formation
07.05. - 08.05.11	« Alles mee kee Latz »	Week-end
18.06. - 19.06.11	« Kooperative Abenteuerspiele »	Week-end



CONTACT

Lëtzebuerger Jugendroutkräiz

Nuno Dos Santos

34, rue de Mamer / BP 51

L-8081 Bertrange

T 31 98 74 59 4

F 31 18 23

E formation@croix-rouge.lu

SNJ

Anouk Kopriva

BP 707

L-2017 Luxembourg

T 247 86 46 4

F 46 41 86

E formation@snj.etat.lu

INFORMATION-

TION





SOUTIEN DE PROJETS DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION

nouveaux

Le SNJ soutient des projets visant l'information des jeunes. Les projets peuvent s'inscrire dans un des contextes suivants:

- Création de sites Internet (voir page 36)
- Développement de bases de données (voir page 36)
- Soutien dans le cadre du projet PIJ (voir page 38)

Une fiche projet peut être téléchargée depuis le site du SNJ: www.snj.lu, rubrique "Formulaires"



SNJ.LU - LE FIL DIRECT AUX NOUVELLES DU SNJ

www.snj.lu

Accès direct aux informations du SNJ : calendrier des activités et formations avec possibilité d'inscription, nouveaux projets du SNJ, services de soutien aux projets des jeunes ou communes, formulaires et documents téléchargeables, liens sur des sites internationaux, etc.

www.snj.lu/europe

Section de l'Agence Nationale du programme « Jeunesse en action », qui y présente ce programme communautaire.

Newsletter SNJ (E-mail)

De manière régulière (en moyenne une fois par mois), le SNJ informe sur les nouvelles et les événements prochains via son courrier électronique.

Pour s'inscrire et se désinscrire, visitez la rubrique « Newsletter » sur le site du SNJ.





WWW.YOUTH.LU - LES PAGES JEUNES DU LUXEMBOURG



Le portail des jeunes

Le portail « youth.lu » s'adresse aux jeunes du Luxembourg et à tous ceux, qui travaillent dans le domaine de la jeunesse au Luxembourg. Ce portail constitue une porte d'entrée vers de multiples informations spécialisées. En parallèle, le portail permet de donner une visibilité plus grande au secteur de la Jeunesse du Luxembourg.

Si vous avez des activités à promouvoir au sein de l'agenda ou des nouvelles intéressantes pour les jeunes, vous pouvez les soumettre par e-mail à l'adresse suivante : **info@snj.etat.lu**

Les sites spécialisés

Une série croissante de sites spécialisés complètent le portail. Ils offrent un accès direct aux informations destinées à un public cible ou orientées autour d'un sujet spécialisé

www.babysitting.lu



nouveau

Lancé en 2008 par la maison de jeunes de Troisvierges (T9T), le site « babysitting.lu » est entretemps « co-produit » par le SNJ et T9T. Le SNJ assure l'hébergement et le développement technique, la maison de jeunes en assure la gestion courante et l'extension géographique. Le site offre une bourse gratuite de babysitters dans (presque) tous les coins du pays. Les partenaires locaux sont des maisons de jeunes, des « servies à l'égalité des chances » ou des communes. Ils bénéficient de synergies au niveau de la formation des jeunes. Ils recrutent les jeunes dans leur communauté locale ou régionale et assurent la promotion du projet « babysitting » auprès des jeunes parents dans leur commune ou quartier.

Depuis 2009, le projet connaît une promotion commune au niveau national. Les structures intéressées à rejoindre le réseau « babysitting.lu » peuvent contacter l'un des responsables ci-dessous.



Contact

SNJ

Eric Krier

T 247 86 45 6

F 46 41 86

E eric.krier@snj.etat.lu

T9T

Marc Lis

T 99 80 18

E pir@t9t.lu



Contact

SNJ

Eric Krier

T 247 86 45 6

F 46 41 86

E eric.krier@snj.etat.lu

CIJ

Steve Colin

T 26 29 3-202

F 26 29 3-203

E steve.colin@info.jeunes.lu

Comment participer aux projets « employabilité des jeunes » ?

1. Promotion des sites auprès des jeunes

Les maisons de jeunes peuvent promouvoir le projet auprès des jeunes de leur maison et de leur entourage (commune, quartier, région). Un kit complet leur est mis à disposition, comprenant dépliants et affiches.

2. Point de contact pour jeunes

De part ses missions d'information, chaque maison de jeunes est prête à servir de point de contact « doit4you » : avec le kit promotionnel fourni, vous pouvez facilement transformer un coin de votre maison de jeunes en « coin emploi » : borne Internet, premières réponses aux jeunes intéressés et aide à la rédaction de CVs ou à la préparation d'un premier entretien.

Jeunes et monde de l'emploi

jobs.youth.lu – Portail jobs étudiant au Luxembourg

Le portail jobs.youth.lu regroupe des offres pour étudiants dans les domaines de la restauration, de l'hôtellerie, de la vente, de l'entretien, de la livraison, de la communication et de la bureautique. De manière transparente, le site offre les tuyaux utiles pour les jeunes : astuces pour la recherche, pratiques courantes pour les candidatures, et les principales recommandations pour les entretiens d'embauche. Les entreprises de leur côté y trouvent les références importantes en ce qui concerne l'embauche d'étudiants pendant les vacances scolaires.

Le projet « jobs.youth.lu » est un projet du Service National de la Jeunesse et du Centre Information Jeunes, en collaboration avec le Point d'Information Jeunes d'Esch/Alzette.

stages.youth.lu – Portail stages au Luxembourg

Le site regroupe les offres de stages proposées notamment aux universitaires au Luxembourg. Le site comprend aussi un dossier d'information sur le cadre légal des stages, ainsi que sur les définitions des différents termes apparentés (stage obligatoire, stage d'insertion, apprentissage, ...).

Le projet « stages.youth.lu » a été lancé par le SNJ, le Centre Information Jeunes et la Fédération des Jeunes Dirigeants (FJD). Depuis 2010, le ministère du Travail et de l'Emploi, le ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche collaborent sur la thématique.

www.anelo.lu



Le site « www.anelo.lu » constitue un premier portail d'information et de guidage pour les jeunes diplômés au Luxembourg. Les jeunes qui ont fini leurs études secondaires ou supérieures trouvent les liens utiles regroupés sous les volets :

travailler / se former / activités intermédiaires

Fin 2010, le site sera élargi de fonctionnalités afin d'informer les jeunes sur les métiers et les formations nécessaires.

cie-ep.anelo.lu



Le « contrat d'initiation à l'emploi – expérience pratique » (CIE-EP) a pour objectif d'offrir une expérience de travail pratique dans le but d'un accès définitif au marché de l'emploi. Le contrat CIE-EP a été introduit par la loi du 11 novembre 2009 sur l'emploi des jeunes.

Le contrat CIE-EP est destiné aux jeunes demandeurs d'emploi diplômés de moins de trente ans et résidant au Luxembourg. La durée du contrat CIE-EP est de six mois au minimum et de vingt-quatre mois au maximum, un éventuel renouvellement compris.

Les contrats CIE-EP sont validés par le Ministère du Travail et de l'Emploi / l'ADEM. Durant un contrat CIE-EP, l'employeur verse au jeune une indemnité qui s'oriente au niveau de formation du jeune.

Les jeunes doivent s'inscrire et postuler sur le site Internet spécialement conçu pour les offres « CIE-EP ».



Contact

SNJ

Eric Krier

T 247 86 45 6

F 46 41 86

E eric.krier@snj.etat.lu

Marc Lis

T 99 80 18

E pir@t9t.lu

Travail avec les jeunes

www.youthnet.lu – l'espace pour les professionnels et les bénévoles

Le site regroupe les informations suivantes :

- * l'agenda des formations nationales et internationales
- * les nouvelles importantes pour bénévoles et professionnels travaillant avec les jeunes.
- * l'annuaire des organisations :
Le site reprend une liste des principales associations de jeunesse. La liste est constamment mise à jour par le SNJ.

Votre association ne figure pas encore dans la liste des associations ?

Votre association figure déjà dans la liste, mais les données ne sont pas complètes ? Alors utilisez le formulaire en ligne ou envoyez un e-mail à : info@snj.etat.lu

Grâce à une option d'exportation, vous pouvez vous référer à l'agenda « youthnet » pour la mise à jour de vos carnets d'adresses et l'envoi de publipostages.

L'accès à l'outil d'exportation est réservé aux personnes engagées au sein du secteur jeunesse et se fait avec un login spécial. Contactez le SNJ pour recevoir votre carte d'accès gratuite et personnelle.

www.chalets.lu

Le site reprend les chalets ouverts aux groupes de jeunes encadrés. Ces centres d'hébergement sont couverts par une autorisation d'exploitation de la part du Ministre du Travail et de l'Emploi dont l'« Inspection du Travail et des Mines » a entre autres pour mission le contrôle du volet sécurité de telles installations. La liste est constamment mise à jour.
Le site permet aux gestionnaires des chalets de gérer les réservations en ligne.

Vous gérez un chalet qui n'est pas repris sur ce site ?

Vous avez trouvé des informations qui ne sont plus à jour ? Alors utilisez le formulaire en ligne ou envoyez un e-mail à : info@lgs.lu

www.droitsetdevoirs.lu

Le site présente les « droits et devoirs » des jeunes sous forme de questions-réponses. Le site constitue la version actualisée de l'ancienne publication du même nom du Centre de Médiation. Le centre a mis à jour l'intégralité du texte. Grâce à la mise en place d'un moteur de recherche et de mots clés, les jeunes peuvent facilement trouver une réponse à leur question. Les professionnels et les bénévoles du secteur jeunesse peuvent imprimer les différentes sections du site en fonction de leur dernière mise à jour et disposer ainsi d'une version papier facile à mettre à jour.

Vous pouvez créer vous-même un login pour le site. Via le login, vous pouvez mémoriser vos pages favorites par exemple.



Contact

Eric Krier

T 247 86 45 6

F 46 41 86

E eric.krier@snj.etat.lu



SERVICES OFFERTS DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE

e-mail@jeunesse.lu

Dans le cadre du portail jeunesse, une association ou une maison de jeunes, un éducateur ou un animateur bénévole peuvent se faire créer une adresse de type « MJ-VilleX@jeunesse.lu » ou « Prenom.Nom@jeunesse.lu ». Il s'agit d'une messagerie gratuite, disposant d'un filtrage anti-virus et anti-SPAM très avancées. Les avantages d'une adresse pareille sont multiples : le nom se laisse mémoriser facilement, et communiquer sans grande peine. La messagerie a été configurée à traiter les e-mails avec trois terminaisons différentes :

@jeunesse.lu / @jugend.lu / @youth.lu

Vous pouvez ainsi utiliser la terminaison de votre choix, les trois restant opérationnelles et menant vers la même boîte de réception. Pour la réception des e-mails, le compte « jeunesse.lu » offre trois possibilités :

Webmail

Via l'interface <http://mail.youth.lu>, vous pouvez accéder à votre messagerie à l'aide d'un browser. Où que vous vous trouviez. Et sans publicité commerciale. Il suffit d'avoir un ordinateur avec connexion Internet.

Accès POP3

Si vous voulez travailler avec un programme de messagerie (Outlook, Eudora,...), vous y pouvez configurer un accès POP3 pour le retrait de vos mails du serveur de messagerie.

Redirection

Si vous disposez déjà d'une adresse e-mail personnelle, vous pouvez définir une redirection instantanée de tout message arrivant à votre adresse « @youth.lu » vers cette adresse existante.

Assistance création sites Internet

Le SNJ soutient les associations de jeunesse lors de la conception et de la réalisation de leur présence Internet. Les associations peuvent bénéficier d'un lien étroit avec le portail Jeunesse. Suite à une demande de deux maisons de jeunes et d'un groupe scout, le SNJ s'est concerté en 2009 avec les partenaires actuels du portail jeunesse et a ensuite choisi un outil de gestion pour sites Internet simple d'utilisation. Le CMS (« content management system ») retenu s'appelle « Drupal » (www.drupal.org). Ainsi, les trois demandeurs ont pu confectionner leur site « à leur sauce ». Depuis d'autres maisons de jeunes et groupes scouts ont profité de l'offre, tout en bénéficiant d'une série d'avantages :

- * conseil au niveau de l'édition et de la structuration du site
- * prise en charge du volet de la programmation et du suivi des travaux
- * prise en charge de l'hébergement sécurisé sur le serveur youth.lu
- * prise en charge du suivi technique du site et des mises à jour des systèmes informatiques Les sites profiteront aussi des projets futurs Internet réalisés dans le cadre du portail youth.lu. Chaque développement nouveau peut aussi être utilisé pour leurs sites respectifs.

Soutien au développement de bases de données

Dans le cadre du portail Jeunesse, des organisations de jeunesse peuvent profiter d'un soutien dans la conception, et la création de bases de données permettant d'alimenter de manière dynamique leur site Internet ou de gérer certaines tâches administratives.



www.bee-secure.lu

BEE-SECURE – SÉCURITÉ SUR INTERNET ET AU-DELÀ

nouveau*

Téléphones mobiles, ordinateurs, consoles de jeux, internet, etc... font de nos jours partie de la vie courante des jeunes. Depuis l'émergence du web 2.0, l'interaction sur internet est devenue un passe-temps facile, même pour les utilisateurs techniquement inexpérimentés (non sans raison, il est aussi appelé le « web participatif »). Les jeunes

doivent être sensibilisés afin de profiter de manière plus sûre des avantages d'internet et de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs lorsqu'ils participent au monde en ligne. Le mot-clé est compétence média. Ceci ne s'applique non seulement à la connaissance technique, mais aussi à un comportement responsable.

En 2009, les ministères de la Famille, de l'Economie et de l'Education nationale ont attribué au SNJ la mission de coordonner les efforts de sensibilisation à destination des enfants et des jeunes au Luxembourg. C'est ainsi qu'en novembre 2010, le SNJ reprendra le flambeau du projet LuSI, initialement chargé de cette mission dans le cadre d'un projet communautaire. Le SNJ continuera à collaborer avec les nombreuses structures spécialisées du secteur, comme le « Kannerjugendtelefon », l'« Haus 89 » ou les « Anonym Glécksspiller ».

Nouveau point de contact

En automne 2010, le SNJ présentera le logo « bee-secure ». Ce logo aura une mission fédératrice, c'est-à-dire que le logo couvrira les différentes actions et les différents acteurs actifs dans le domaine de la sécurité sur Internet et de l'éducation aux médias au Luxembourg. Les maisons de jeunes et les associations de jeunes peuvent ainsi contacter la nouvelle cellule installée au sein du SNJ. Elle servira de « guichet unique » pour toutes les questions, que ce soit au niveau technique que comportemental.

Boîtier « secure MJ »

Les maisons de jeunes sont systématiquement équipées d'un firewall et de licences anti-virus pour les ordinateurs reliés. L'assistance technique est réalisée directement par la société Conostix (support-snj@conostix.lu), mais les éducateurs peuvent aussi contacter le SNJ.

Séances d'information pour jeunes

Le SNJ propose des séances d'information interactives spécialement conçues pour groupes de jeunes. De manière ludique, les jeunes sont informés des possibilités offertes par les nouveaux médias (GSM, réseaux sociaux, blog,...) mais aussi confrontés aux défis liés à ces technologies (phishing, vers bluetooth,...). Veuillez contacter le SNJ pour préciser un sujet et pour arranger un rendez-vous.

Formation continue

Le personnel éducatif et les autres personnes intéressées trouvent trois formations dans le récent calendrier des formations continues du SNJ :

11.01. - 12.01.2011

- Introduction à la vidéo

26.06.2011

- « Useful use of emerging technologies in youth work »

15.12.2011

- Wie arbeite ich mit Kurzfilmen in der Jugendarbeit?



Contact

Judith Swietlik

T 247 86 42 7

F 46 41 86

E judith.swietlik@snj.etat.lu



Contact

Eric Krier

T 247 86 45 6

E eric.krier@snj.etat.lu

CIJ

T 26293-200

E cij@info.jeunes.lu



PROJET PIJ

Le logo PIJ sert à identifier et à soutenir les efforts d'information et de communication des maisons de jeunes. Le logo PIJ est attribué aux maisons de jeunes respectant certaines conditions et donne droit à un certain nombre d'avantages. Les conditions et les avantages se situent dans les 6 domaines suivants :

1. Accessibilité de l'information

La maison de jeunes doit communiquer le plus largement possible les heures d'ouverture et la disponibilité d'une information jeunesse telles que fixées par la convention signée avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration. La promotion peut bénéficier d'un soutien financier du SNJ. Du matériel de promotion commun à tous les PIJ sera élaboré en concertation avec les partenaires et les maisons de jeunes.

2. Documentation minimale

Une documentation de base doit être disponible pour les jeunes. Des sets de documentation, élaborés avec les partenaires du projet, sont distribués gratuitement aux maisons de jeunes. Evidemment les maisons de jeunes pourront la compléter suivant leurs besoins locaux.

3. Animations d'information

La maison de jeunes devra organiser au moins une animation par an qui vise à informer ou sensibiliser les jeunes sur un sujet précis. En coopération avec ses partenaires, le SNJ propose des animateurs/experts. Ces animations vont bénéficier du soutien financier par le SNJ. Une liste non-exhaustive de sujets est fournie aux maisons de jeunes (avec p.e.x. : jobs étudiants,...).

4. Sécurité sur l'Internet

La maison de jeunes doit offrir un accès à l'Internet à ses jeunes. Cet accès doit être régi par une politique de sécurité, dressée suivant les consignes CASES. L'accès au réseau doit être sécurisé suivant les recommandations CASES. Le SNJ va continuer à développer ou proposer des solutions faciles à l'emploi. La maison de jeunes devra réaliser une activité de sensibilisation aux risques liés à l'Internet. Le SNJ propose des animateurs/experts et remboursera les frais de l'animateur qui couvrira ce volet.

5. Déontologie « information jeunesse »

La maison de jeunes doit définir une déontologie de travail d'information respectant les principes mentionnés dans la convention avec le ministère et la charte ERYICA. Un modèle d'une déontologie a été dressé en 2009 et les maisons de jeunes peuvent l'adapter à leurs besoins.

6. Contribution au portail jeunesse

La maison de jeunes doit annoncer ses « animations PIJ » sur le portail jeunesse. La maison de jeunes peut profiter du portail pour diffuser ses informations dans l'agenda et les news. Il profitera des facilités du portail (adresse e-mail gratuite, accès privilégié sur l'annuaire des associations). Des formations ciblant le volet de l'information sont offertes dans le cadre des formations continues pour le personnel éducatif (voir page 25). Le projet PIJ est réservé aux maisons de jeunes et est mis en place en coopération avec le Centre Information Jeunes (CIJ), l'Entente des Gestionnaires des Maisons de Jeunes (EGMJ), le Ministère de la Famille et de l'Intégration et le Ministère de l'Economie (cellule CASES).

CENTRES POUR JEUNES

A young person is playing pool on a green table. The person's hand is visible, holding a wooden cue stick. Several pool balls are scattered on the table, including a red and white ball, a green ball, and a blue and white ball. The background is slightly blurred, showing a wooden wall.

CENTRES POUR JEUNES



Contact

Centre Eisenborn

Adrien Promme

T 247 86 44 1

F 78 84 59

E adrien.promme@snj.etat.lu

CENTRE EISENBORN

Education aux médias

Centre de formation – pour vous

Avec le Centre Eisenborn, le SNJ gère un centre de formation préparé à l'accueil de stages de formations et de séminaires. Ce centre est ouvert à toutes organisations et associations de jeunesse pour organiser des stages de qualification. Si souhaité l'équipe du centre peut assister à la conception et au déroulement de formations.

Formations en vidéo-cut

Le Centre Eisenborn dispose d'un équipement semi-professionnel pour le montage vidéo. Cet atelier « vidéo-cut » est à la disposition des jeunes individuels et des jeunes des maisons de jeunes. Ainsi les intéressés ont la possibilité de se familiariser avec les différents aspects de la vidéo et d'utiliser de manière créative l'espace d'expérimentation disponible. Les jeunes peuvent s'exprimer, communiquer et travailler en groupe sur un sujet qui leur est cher.

En pratique l'équipe du vidéo-cut peut :

- * donner un coup de main lors du montage de vos films ;
- * proposer un cours d'initiation à la vidéo : caméra, montage, son... ;
- * graver vos films numériques en DVD ;
- * mettre votre clip à l'Internet au youthnet.lu.

Mise en place d'un réseau de maisons de jeunes spécialisées dans le domaine de l'audiovisuel

Afin de pouvoir répondre aux demandes émanant du secteur jeunesse au niveau de la réalisation de reportages audiovisuels par des jeunes et des créations audiovisuelles de jeunes, le Centre Eisenborn a mis en place un réseau de partenaires, qui prennent le relais pour des projets audiovisuels.

Ateliers de photographie

Le Centre Eisenborn dispose également d'une chambre noire qu'il met à disposition des jeunes. Pour les groupes et organisations de jeunesse nous proposons :

- * atelier d'une journée : caméra obscura, photogrammes, chémogrammes, tirage photo noir et blanc ;
- * atelier de deux jours : module « exposition » ou module « photo-roman ».

Concours du Meilleur Film Jeunes Non Professionnel

Pour la quatrième fois le SNJ participe au concours national du meilleur film jeunes non professionnel organisé par la Fédération Luxembourgeoise du Cinéma d'Auteur. Cette fois le concours aura lieu en novembre 2010 dans le cadre des « Dikrecher Filmdeeg » organisé par le Ciné-Caméra Diekirch. Ce concours constitue une plateforme idéale pour présenter des films produits pendant l'année. Le SNJ procédera à la sélection des films d'auteurs de moins de 30 ans.

Concours vidéo Créajeune

La compétition Créajeune réunit de nombreux courts métrage de genres différents : films de fiction, documentaires et reportages, films d'animation et clips. Tous ces films ont été réalisés par des adolescents de Sarre, de Lorraine, du Luxembourg, de Rhénanie-Palatinat et de Wallonie dans le cadre de projets individuels, scolaire ou associatifs. Deux catégories sont proposées : Le Meilleur film Enfant (film d'enfants jusqu'à 12 ans) et le Meilleur film Adolescent (de 13 à 19 ans). Les jeunes qui sont intéressés à participer à la prochaine version 2010/2011 du concours peuvent s'adresser au SNJ ou au 'Saarländisches Filmbüro' Créajeune a été organisé en étroite collaboration avec la Ligue de l'enseignement/FOL Moselle, le Département audio-visuel de l'IRTS Lorraine, le CSCTE Lierre et le SNJ.



CENTRE MARIENTHAL

Prévention primaire

Des groupes et associations de jeunes peuvent découvrir les infrastructures du centre Marienthal.

Parc d'aventures / VTT/Grottes

Avec son parc d'aventures (« Hochseilgarten »), ses activités VTT et les grottes le centre se prête de manière excellente à l'initiation à la pédagogie de l'aventure.

- **Parc d'aventure** : 1^{er} avril - 1^{er} novembre 2011
- **VTT** (1^{er} avril - 1^{er} novembre 2011, sauf les W.E.)
- **Grottes** (Mamerlayen) : 15 avril au 15 novembre 2011

Formation pour personnes « freelance »

Le centre Marienthal propose des formations spécifiques pour renforcer l'équipe freelance qui travaille avec groupes sur le parc d'aventure, avec des VTT et dans les grottes. Age minimum : 18 ans



Contact

Egide Urbain

T 247 86 42 0

F 30 75 25

E egide.urbain@snj.etat.lu

I www.snj.lu/marienthal



Contact

Philippe Schleich

T 247 86 42 0

F 30 75 25

E philippe.schleich@snj.etat.lu



Contact

Annick Robinet

T 247 86 42 0

E annick.robinet@snj.etat.lu

I www.freestyle-crew.lu

Freestyle meets Adventure

Projet sportif sur demande !!

Faire le plus d'activités freestyle (p. ex.: Slalomboard, Slakeline, Inline, Wakeboard) et d'aventure (parc d'aventure, VTT, Kayak).

Casting pour la « Freestyle-Crew »

Depuis 2 années l'équipe Freestyle-Crew offre aux classes scolaires la possibilité d'apprendre les principes d'une alimentation saine et d'essayer des sports freestyle comme le skateboard, le streetboard, le freestyle-soccer, le hip-hop, le breakdance, les slacklines, le freesby etc.

Pour animer ces activités, le SNJ cherche des adeptes du freestyle pour compléter son équipe de freelance. Un casting sera organisé le 8 et 9 décembre 2010. Une formation spéciale sera organisée en février 2011. Avis aux amateurs !





Contact

SNJ

T 247 86 45 7 – 86 46 0

F 46 41 86

E secretariat@snj.etat.lu



fnel
scouts & guides



Lëtzebuenger
Guiden a Scouten

www.chalets.lu



CENTRES RÉSIDENTIELS

Les centres de rencontre du SNJ offrent un cadre pour vos camps et colonies de jeunes sous forme de chalet avec espace de camping. Ces centres n'offrent pas d'animation spécifique.

- Centre Erpeldange

Chalet pour 25 personnes et terrain de camping pour plus de 100 personnes

- Centre de jeunesse Larochette

Centre de rencontre pour 77 personnes

- Centre Weicherdange

Chalet pour 45 personnes et terrain de camping pour plus de 100 personnes. Fraîchement rénové et agrandi, le chalet est à nouveau disponible aux groupes de jeunes.

CHALETS ET TERRAINS DE CAMP

Via l'adresse Internet www.chalets.lu, une liste détaillée de tous les chalets, terrains de camps et auberges de jeunesse agréées pour l'accueil et l'hébergement de groupes de jeunes encadrés. Les mesures de sécurité ont été contrôlées par l'«Inspection du Travail et des Mines». Les «Lëtzebuenger Guide a Scouten». Le site Internet est intégré au portail Internet «youth.lu» avec le soutien du SNJ. Les «Lëtzebuenger Guiden & Scouten» assurent la mise à jour des informations. Les chalets ont été «géolocalisés», c'est-à-dire qu'il est possible de localiser les emplacements sur des cartes et vues aériennes interactives (intégration de «Google maps»).

PRO- GRAMME « JEUNESSE EN ACTION »



PROGRAMME « JEUNESSE EN ACTION »

« Jeunesse en action » est le programme que l'Union européenne a établi pour les jeunes. Il vise à promouvoir la mobilité des jeunes, l'apprentissage non formel et le dialogue interculturel, ainsi qu'à encourager l'intégration de tous les jeunes. Le programme a pour objectif de répondre aux besoins des jeunes, de l'adolescence à l'âge adulte. Il constitue dès lors un instrument clé qui offre aux jeunes des possibilités d'éducation et de formation informelles et non formelles ayant une dimension européenne.

Chaque personne qui prend part à un projet sous les Actions 1.1, 1.2, 2, 3.1 et 4.3 (Formations) dans le cadre de « Jeunesse en action » a le droit de recevoir un certificat YOUTHPASS, qui décrit et valide l'expérience d'apprentissage non formel acquise pendant le projet. Les porteurs de projets peuvent déposer des demandes de subventions auprès du SNJ, Unité « Jeunesse en action » dans le but d'obtenir un soutien financier provenant du programme communautaire. Un processus de sélection vise à évaluer les meilleurs projets. Les détails du programme sont publiés sur le site Internet du SNJ (www.snj.lu/europe).

Pour atteindre ses objectifs, le programme prévoit différentes actions opérationnelles :



ECHANGES DE JEUNES (ACTION 1.1 ET ACTION 3.1)

Les associations et les groupes informels de jeunes ont la possibilité de demander une subvention pour organiser un échange international. Un échange est une activité commune d'au moins deux groupes de jeunes entre 13 et 25 ans de pays différents qui se rencontrent pour une durée de 6 à 21 jours. Le nombre total de participants ne peut pas être inférieur à 16 et ne peut pas dépasser le nombre de 60. Les groupes élaborent un programme autour d'un thème spécifique qui peut prévoir des activités telles que des ateliers de travail, des visites culturelles, ou des activités sportives, combinant au mieux éducation non-formelle et activités de loisir afin de favoriser l'échange entre les jeunes.



INITIATIVES DE JEUNES (ACTION 1.2)

Les Initiatives de jeunes sont des projets que les jeunes initient activement et directement. Ils y occupent les rôles clés de façon à développer leur sens de l'initiative, leur goût d'entreprendre et leur créativité.

L'initiative de jeunes est conçue, organisée et réalisée par les jeunes eux-mêmes. Lors de la réalisation de l'initiative, qui peut avoir une durée allant de trois à douze mois, les jeunes ont la possibilité de mettre en valeur leurs idées via le processus de planification et de mise en oeuvre de leur projet. Prendre part à une Initiative de jeunes est une expérience d'apprentissage non formel significative. Une demande de subvention pour une Initiative de jeunes peut être déposée par un groupe (association ou groupe informel) d'au moins 4 jeunes entre 18 et 30 ans. Une personne du groupe doit faire office de représentant légal. Le seuil d'âge inférieur peut être abaissé à 15 ans, à condition que le groupe se fasse accompagner par un coach.

Un projet « Initiative de jeunes » peut être :

national ou transnational, alors il s'agit d'une mise en réseau de deux ou plusieurs groupes de jeunes de différents pays programme pour la réalisation conjointe d'une Initiative de jeunes.



SERVICE VOLONTAIRE EUROPÉEN (ACTION 2)

Le Service volontaire européen (SVE) s'adresse à tout jeune entre 18 à 30 ans qui désire partir pour plusieurs mois dans un pays différent de son pays de résidence pour s'investir à plein temps comme volontaire dans un projet d'intérêt général. Le SVE représente un réel service d'apprentissage non formel. Le jeune se verra confier des tâches variées et motivantes faisant appel à ses compétences manuelles, sociales et créatives, tout en lui proposant des opportunités d'apprentissage et d'orientation clairement identifiées. Il permet aux jeunes d'acquérir de nouvelles compétences et de découvrir d'autres cultures. Chaque volontaire est encadré dans l'exécution de ses tâches et dans son évolution personnelle. Les activités de service volontaire peuvent durer entre 2 et 12 mois.

Tout jeune qui désire effectuer un Service volontaire européen est prié de s'adresser à une organisation d'envoi accréditée. Celle-ci guidera le jeune dans la recherche d'une organisation d'accueil accréditée et la conception d'un projet. Elle l'assistera aussi dans les démarches administratives nécessaires.

Afin de faciliter la recherche de partenariat, les descriptions et profils de tous les porteurs de projet sont publiés dans la base de données des porteurs de projet du Service volontaire européen : www.evsdatabase.eu



LE SOUTIEN AUX ACTEURS DE JEUNESSE (ACTION 4.3 ET ACTION 3.1)

Formation et mise en réseau des acteurs du secteur jeunesse et des organisations de jeunesse
 Cette sous-action vise à soutenir la formation des acteurs de jeunesse et des membres d'organisations de jeunesse; en leur permettant en particulier d'échanger leurs expériences, leurs compétences et leurs bonnes pratiques. Elle favorise également les activités susceptibles de donner lieu à des projets, des partenariats et des réseaux durables et de qualité.

Les animateurs bénévoles et professionnels peuvent participer à une multitude de séminaires et de formations à travers l'Europe. Un calendrier des formations internationales recommandées peut être consulté sur le portail du secteur Jeunesse :

www.youthnet.lu (Rubrique « Agenda ») et sur www.salto-youth.net/training

Les animateurs et les responsables d'associations peuvent aussi soumettre leurs propres projets de formation internationale.





LE CADRE DU PROGRAMME

Les pays participants

Les pays suivants peuvent participer à une des mesures du programme « Jeunesse en action » en cours :

Les pays programme:

Tous les pays de l'Union Européenne: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie et Suède.

Les pays membres de l'Association européenne de libre échange (AELE) et de l'Espace économique européen (EEE): Norvège, Liechtenstein, Islande et Suisse.

Le pays candidat à l'adhésion: Turquie.

Les pays partenaires voisins:

Europe du Sud-Est: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie et Kosovo (selon la résolution des Nations Unies 1244/1999);

Pays partenaires de la région méditerranéenne: Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Autorité palestinienne de la Cisjordanie et la Bande de Gaza, Syrie et Tunisie.

Europe de l'Est et Caucase: Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Fédération de Russie et Ukraine.

Autres pays partenaires dans le reste du monde:

voir la liste actualisée dans le Guide du programme ou sur le site internet officiel du programme: http://ec.europa.eu/youth/index_en.htm

Les centres de ressources SALTO

Les Centres de ressources SALTO (Support for Advanced Learning and Training Opportunities) offrent des opportunités de coopération et de formation visant à améliorer la qualité, et à favoriser la reconnaissance de l'apprentissage non formel : www.salto-youth.net





LES DATES LIMITES DE SOUMISSION

Dépôt au niveau national

Pour des demandes de subvention soumises et sélectionnées au niveau national, les formulaires de demande officiels et valables pour l'année en cours doivent être soumis, complétés et accompagnés de toutes les pièces annexes requises à l'une des dates limites ci-après, donc au-moins 3 mois avant le début prévu des activités. Les demandes éligibles sont évaluées en fonction des critères définis dans le Guide du programme en vigueur pour l'année concernée. Chaque année des priorités thématiques européennes, nationales ou régionales sont définies et publiées dans le Guide du programme et par le SNJ, Unité « Jeunesse en action ».

DATES LIMITES DE DÉPÔT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS	PROJET DÉBUTANT ENTRE
le 1 ^{er} novembre 2010	le 1 ^{er} février 2011 et le 31 juillet 2011
le 1 ^{er} février 2011	le 1 ^{er} mai 2011 et le 30 septembre 2011
le 1 ^{er} avril 2011	le 1 ^{er} juillet 2011 et le 30 novembre 2011
le 1 ^{er} juin 2011	le 1 ^{er} septembre 2011 et le 31 janvier 2012
le 1 ^{er} septembre 2011	le 1 ^{er} décembre 2011 et le 30 avril 2012
le 1 ^{er} novembre 2011	le 1 ^{er} février 2012 et le 31 juillet 2012



Contact

- **Myriam Putzeys** - responsable

T 247 86 47 7

E myriam.putzeys@snj.etat.lu

- **Jackie Zanussi** - finances

T 247 86 48 3

E jackie.zanussi@snj.etat.lu

- **Cliff Hever** - chargé de projets

T 247 86 47 8

E cliff.hever@snj.etat.lu

- **Georges Zeimet** - chargé de projets

T 247 86 48 2

E georges.zeimet@snj.etat.lu

F 26 48 31 89

I www.snj.lu/europe

Dépôt au niveau européen (centralisé)

Le programme « Jeunesse en action » cofinance également des projets pour lesquels les demandes de subvention sont soumises au niveau européen, centralisé, auprès de l'Agence exécutive « Education, audiovisuel et culture » (EACEA) à Bruxelles :

- * Projets qui encouragent la coopération entre les pays du programme et d'autres pays du reste du monde. Les actions concernées sont les mêmes qu'au niveau national, décentralisé. Les modalités et critères sont définis et décrits dans le Guide du programme. Pour tous les projets à soumettre au niveau centralisé à l'EACEA à Bruxelles, les dates limites de dépôt de demandes de subventions sont les suivantes :
- * Appels à propositions couvrant les priorités politiques actuelles du programme. Ces appels sont annoncés le cas échéant sur le site internet du SNJ et publiés en intégrale sur le site de l'Agence exécutive « Education, audiovisuel et culture » (EACEA) http://eacea.ec.europa.eu/youth/funding/2009/index_en.php sous la rubrique « Funding opportunities ». Les appels à propositions contiennent toutes les informations spécifiques quant aux critères à respecter.

L'administration des demandes soumises au niveau centralisé est gérée par l'Agence exécutive EACEA à Bruxelles, depuis l'information à la subvention et aux rapports finaux.

DATES LIMITES DE DÉPÔT DE DEMANDES DE SUBVENTIONS	PROJET DÉBUTANT ENTRE
le 1 ^{er} février 2011	le 1 ^{er} juillet 2011 et le 30 novembre 2011
le 1 ^{er} juin 2011	le 1 ^{er} novembre 2011 et le 30 mars 2012
le 1 ^{er} septembre 2011	le 1 ^{er} janvier 2012 et le 31 juillet 2012



Contact

EACEA

T +32 2 29 75 61 5 (General information)

T +32 2 29 68 72 4 (Youth Helpdesk)

E youthhelpdesk@ec.europa.eu

E youthcallforproposals@ec.europa.eu

www.volontaires.lu



EXEMPLE DE PROJET « SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN »

Découvrir d'autres cultures : Une richesse pour le volontaire et pour l'organisation qui l'accueille

Vivre une expérience pendant plusieurs mois dans un pays étranger est la motivation principale avancée par les jeunes qui réalisent leur Service volontaire européen. En effet, soit pour affiner une orientation professionnelle, soit pour s'engager personnellement dans des activités de volontariat, ils désirent tous aller à la rencontre d'autres cultures et se confronter à d'autres réalités.

Bengü, venue de Turquie à Luxembourg, est séduite par les projets de développement et de coopération de l'ONG Frères des Hommes ; elle y voit l'occasion de s'investir concrètement et découvre peu à peu d'autres visions que les siennes sur la réalité du monde. « Cet engagement m'a permis d'être acteur dans le monde, j'ai compris qu'on peut faire davantage en tant que jeune »

Vitor, portugais, grâce à son expérience à la CCPL se sent davantage citoyen européen et a finalement surmonté les barrières linguistiques et culturelles. « L'engagement bénévole est important dans une société » Jean-Marc et Anne ont quitté Luxembourg pour Dublin et Berlin auprès des sans-abris. Ils y ont vécu des expériences fortes, ont testé leur autonomie et ont mis de côté leurs préjugés. Ils sont revenus grandis et désireux de transmettre leur expérience aux jeunes luxembourgeois. Anne raconte : « je me sens beaucoup plus luxembourgeoise qu'avant mon départ, avant je critiquais mon pays, maintenant avec le recul, j'ai appris à le respecter. Il s'agit d'une expérience impayable ; il faut profiter de ce projet génial ». Jean-Marc explique : « Cette expérience m'a fait grandir et ouvrir mes horizons »

Ce Service Volontaire leur permet d'acquérir des responsabilités, de découvrir le monde du travail, de rencontrer des jeunes européens et d'affiner leurs projets futurs.

Lors de cette expérience profondément humaine, les volontaires assurent que l'objectif d'apporter quelque chose, sans apprendre uniquement, est atteint.

PUBLICA- TIONS



PUBLICATIONS

Cette rubrique reprend une liste de publications actuelles relatives au secteur de la jeunesse au Luxembourg.



Politique de jeunesse / Structures et infrastructures

- Politique Jeunesse: - - - - - Services et structures
(Ministère de la Famille, 2008)

Dossiers de l'animateur

(édités par la Commission consultative à la Formation)

- Dossier de l'animateur 1: - - - - - La formation des animateurs et des aide-animateurs au Luxembourg (2009)*
- Dossier de l'animateur 2: - - - - - Sëcherheet (2007)
- Dossier de l'animateur 3: - - - - - Kachen a Brachen (2007)
- Dossier de l'animateur 4: - - - - - Abenteuer - Pädagogik - Suchtprävention (2007)
- Dossier de l'animateur 5: - - - - - Lidderhanes (2008)
- Dossier de l'animateur 6: - - - - - Natur (2010)
- Dossier de l'animateur 7: - - - - - Thematesch Kolonie (2010)
- Dossier de l'animateur 8: - - - - - Spiller (2007)
- Dossier de l'animateur 9: - - - - - Bosses et bobos (2009)*
- Dossier de l'animateur 10:- - - - - Animateur ginn - Animateur sinn (2010)*

Dossiers thématiques

- Dossier thématique: - - - - - Citoyenneté des jeunes (2009)*
- Dossier thématique: - - - - - Hochseilgarten, Trainer Handbuch (2007)
- Dossier thématique: - - - - - « Accès des jeunes à la vie professionnelle » :
Pratiques pédagogiques d'insertion du secteur jeunesse
- Dossier thématique: - - - - - Jugend und Gewalt - Eine Konzept -
und Projektidee für Jugendhäuser (2007)
- Dossier Projets-pilotes: - - - - - Exemples de bonne pratique (2005)
- Brochure « Bouger pour faire bouger »: - - - Brochure pédagogique de sensibilisation des jeunes à la participation sociale, politique et électorale (2004)

Formations

- Formation continue pour éducateurs (SNJ, Octobre 2010)
- Formation copilote 2009/10 (SNJ & Croix-Rouge, Octobre 2010)

Autres

- Programme annuel du SNJ Activités de loisirs 2011 (parution prévue pour décembre 2010)*
- Guide pour jeunes 2010/11 (CIJ, 2010)
- Participate, Overview on participative youth projects in the frame of « Luxembourg and Greater Region, European Capital of Culture, 2007 » (SNJ, 2007)
- Volunteers, 22 voluntary services in the frame of « Luxembourg and Greater Region, European Capital of Culture, 2007 » (SNJ, 2008)
- All verschidden, all d'selwecht, Volet luxembourgeois de la de la campagne européenne « tous différents, tous égaux » (SNJ, 2008)

* = | Les publications peuvent être demandées au numéro de téléphone 247-86474

ADRESSES UTILES



ADRESSES UTILES

SNJ

Administration

Direction - - - - -	M. Georges Metz		
Administration - - - - -		247-86 46 0	secretariat@snj.etat.lu
Comptabilité - - - - -	Frank Kergen	247-86 45 3	frank.kergen@snj.etat.lu
Congé jeunesse - - - - -	Netty Sheehan	247-86 45 1	netty.sheehan@snj.etat.lu

Unité pédagogique

Responsable & projets d'information	Eric Krier	247-86 45 6	eric.krier@snj.etat.lu
Activités de loisirs - - - - -	Claudine Neven	247-86 45 4	claudine.neven@snj.etat.lu
Projets pédagogiques - - - - -	Kim Schortgen	247-86 47 9	kim.schortgen@snj.etat.lu
- - - - -	Gary Muller	247-86 47 0	gary.muller@snj.etat.lu
Formation - - - - -	Anouk Kopriwa	247-86 46 4	anouk.kopriwa@snj.etat.lu
Service Volontaire - - - - -	Nathalie Schirtz	247-86 46 1	nathalie.schirtz@snj.etat.lu
- - - - -	Martine Lentz	247-86 46 7	martine.lentz@snj.etat.lu
Prêt de matériel – Dépôt Walfer. - - -	Marc Fetler	247-86 42 5	walferdange@snj.etat.lu

Unité « Jeunesse en action »

Responsable - - - - -	Myriam Putzeys	247-86 47 7	myriam.putzeys@snj.etat.lu
Comptabilité - - - - -	Jackie Zanussi	247-86 48 3	jackie.zanussi@snj.etat.lu
Echanges, Initiatives - - - - -	Cliff Hever	247-86 47 8	cliff.hever@snj.etat.lu
SVE, Mesures - - - - -	Georges Zeimet	247-86 48 2	georges.zeimet@snj.etat.lu

Unité « Antennes régionales »

Responsable - - - - -	Claude Bodeving	247-86 46 9	claudie.bodeving@snj.etat.lu
Antenne Sud - - - - -	Romi Werner	247-86 43 5	romi.werner@snj.etat.lu
Antenne Nord/Ouest - - - - -	Myriam Rietsch	247-86 44 5	myriam.rietsch@snj.etat.lu
Antenne Est - - - - -	Raphael Kneip	247-86 48 9	raphael.kneip@snj.etat.lu
Antenne Centre - - - - -	Tatiana Leijten	247-86 48 0	tatiana.leijten@snj.etat.lu
- - - - -	Raymonde Bauer	247-86 48 1	raymonde.bauer@snj.etat.lu

Centres SNJ

Centre Eisenborn - - - - -	Adrien Promme	247-86 44 1	adrien.promme@snj.etat.lu
Centre Hollenfels - - - - -	Michel Grevis	247-86 43 1	michel.grevis@snj.etat.lu
Base Lultzhausen - - - - -	Rob Thillens	89 92 47	rob.thillens@snj.etat.lu
Centre Marienthal - - - - -	Egide Urbain	247-86 42 0	egide.urbain@snj.etat.lu
- - - - -	Philippe Schleich	247-86 42 0	philippe.schleich@snj.etat.lu
- - - - -	Annick Robinet	247-86 42 0	annick.robinet@snj.etat.lu

Cet annuaire se limite aux contacts généraux, pouvant intéresser les organisations de jeunesse et les maisons de jeunes. Pour une liste de contacts complète, veuillez consulter notre site Internet : www.snj.lu

AUTRES ADRESSES UTILES

Ministère de la Famille et de l'Intégration

> Conventions, subsides, ...

Ministère de la Famille et de l'Intégration
 Département Famille, Enfance et Jeunesse
 M. Ralph Schroeder
 12-14 av. Emile Reuter
 L-2919 Luxembourg
T 478 65 00 (Réception)
F 46 74 54
I www.mfi.public.lu

Prévention

> Coopération avec le Centre de Prévention des Toxicomanies (CePT), notamment dans le domaine de formation pour les éducateurs des maisons de jeunes.

Centre de prévention des toxicomanies (CePT)
 8-10 rue de la Fonderie
 L-1531 Luxembourg
T 49 77 77-1 / F 40 89 93
E info@cept.lu
I www.cept.lu

Médiation

> Possibilité de demander une médiation au Centre de Médiation

Centre de Médiation
 24-26 Place de la Gare
 L-1616 Luxembourg
T 27 48 34 50
F 27 48 34 59
E info@mediation.lu
I www.mediation.lu

Recherche Jeunesse

L'équipe et les ressources du CESIJE sont intégrées à l'Université du Luxembourg.

> Possibilité de consulter le centre de documentation du CESIJE, notamment dans les domaines suivants :

- * références sur les jeunes au Luxembourg
- * recherche scientifique en sciences sociales

Les ouvrages du centre de documentation peuvent uniquement être consultés sur place et sur rendez-vous.

Université du Luxembourg
 Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Éducation
 INSIDE / CESIJE
 Adresse postale : B.P. 2; L-7201 Walferdange
 Adresse bureaux et centre de documentation : Route de Diekirch ; L-7220 Walferdange
I <http://www.en.uni.lu/recherche/flshase/inside>

Information Jeunesse

> **Information généraliste sur tous les thèmes pouvant intéresser les jeunes.**

Fiches d'information, Carte Euro26 (réductions au Luxembourg et en Europe), TeamK8...

Centre Information Jeunes

24-26, place de la Gare

L-1616 Luxembourg

T 26 29 3-200

F 26 84 63-203

E cij@info.jeunes.lu

I www.cij.lu

Soutien aux gestionnaires des maisons de jeunes

> **Soutien au niveau de la comptabilité, de la gestion des salaires, ...**

Entente des Gestionnaires de Maisons de Jeunes

24-26, place de la Gare

L-1616 Luxembourg

T 26 29 3-231 ou -232

F 26 29 3-233

E egmj@info.jeunes.lu

Maisons de jeunes

La liste complète des maisons de jeunes est mise à jour régulièrement sur **www.youthnet.lu**, rubrique « annuaire ».

Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise

> **Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise**

24-26, place de la Gare

L-1616 Luxembourg

T 40 60 90-1

F 40 60 90-341

E cgjl@cgjl.lu

I www.cgjl.lu

Les adresses de cette double-page peuvent être soumises à modification.

Les adresses actuelles peuvent être retrouvées sur **www.youthnet.lu**, rubrique « annuaire ».

SITES INTERNET

Sites publics nationaux

www.snj.lu	- Site du Service National de la Jeunesse
www.snj.lu/europe/	- Les pages de l'Agence Nationale du programme « Jeunesse en action »
www.mfi.public.lu	- Site du Ministère de la Famille et de l'Intégration
www.etat.lu	- Site regroupant les liens vers tous les sites et portails des ministères et administrations de l'Etat
www.gouvernement.lu	- Site officiel du gouvernement luxembourgeois

Portails publics nationaux

www.youth.lu	- Portail Jeunesse du Luxembourg
www.anelo.lu	- Portail d'information pour jeunes diplômés
www.myschool.lu	- Portail de l'Education Nationale
www.emwelt.lu	- Pages dédiées à l'environnement
www.lifelong-learning.lu	- Portail de la formation professionnelle continue
www.legilux.lu	- Portail sur la législation au Luxembourg

Travail Jeunesse internationale

www.europa.eu/youth/	- Portail européen de la jeunesse
www.ec.europa.eu/youth/	- Site de la Commission Européenne sur le programme communautaire « Jeunesse en action »
www.youth-partnership.net	- Site du partenariat entre la Commission et le Conseil Européens : offres de formation et publications, centre européen de connaissance pour la politique de la jeunesse (statistiques par pays, informations au sujet des jeunes dans les divers pays européens).
www.salto-youth.net	- Réseau de 8 centres de ressources dédiés aux priorités européennes dans le domaine de la jeunesse.

Structures européennes

www.europa.eu	- Portail de l'Union Européenne (UE)
www.ec.europa.eu	- Site de la Commission Européenne
www.europarl.europa.eu	- Site du Parlement Européen
www.coe.int	- Site du Conseil de l'Europe
www.eutrio.be	- Site de la Présidence belge du Conseil de l'UE
www.eu2011.hu	- Site de la Présidence hongroise du Conseil de l'UE
www.pl2011.eu	- Site de la Présidence polonaise du Conseil de l'UE
www.youthforum.org	- Site du Forum Européen de la Jeunesse

Adresse postale

Boîte postale 707 • L-2017 Luxembourg

Adresse siège

138, bvd de la Pétrusse • L-2330 Luxembourg

Tél.: (+352) 247-86 465 Fax: (+352) 46 41 86

info@snj.etat.lu • www.snj.lu

